

Parcours professionnels 4

Recrutement interne et promotion
dans la fonction publique de l'État 4.1

Recrutement déconcentré interne
dans la fonction publique de l'État 4.2

Recrutement interne
et examens professionnels
dans la fonction publique territoriale 4.3

Recrutement interne des attachés 4.4

Recrutement interne des administrateurs 4.5

Mobilité des agents de la fonction publique 4.6

Mobilité catégorielle 4.7

Positions statutaires 4.8

Présentation

A – Voies d'accès internes dans la fonction publique de l'État

- **Les concours internes** sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.
- **Les examens professionnels** permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.
- **Les plans de titularisation** ont été ouverts en dérogation au statut général des fonctionnaires et de manière temporaire, par une loi, aux agents contractuels remplissant certaines conditions de diplôme ou d'ancienneté. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire prévoyait trois modalités : des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération, l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans. L'actuel plan de titularisation est couvert par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet ».

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

- Agriculture, Agroalimentaire et Forêt : Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (Onic) ;
- Défense : Anciens combattants, Institut national des invalides (INI), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) ;
- Intérieur : Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ;
- Ministères économiques et financiers : Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- Ministères des Affaires sociales : Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (INJA) ;
- Écologie, Développement durable, Transports et Logement : Institut géographique national (IGN), Météo-France ;
- Ministères de l'enseignement : CNRS.

Les établissements publics scientifiques et techniques sous double tutelle sont rattachés aux ministères d'administrations :

- Agriculture, Agroalimentaire et Forêt : Institut national de la recherche agronomique (Inra) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) ;
- Ministères économiques et financiers : Économie, Industrie et Numérique, Finances et Comptes publics : Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) ;
- Affaires étrangères et Développement international : Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
- Affaires sociales : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ;
- Travail, Emploi et Dialogue social : Institut national d'études démographiques (Ined) ;
- Écologie, Développement durable, Transports et Logement : Institut français sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar).

B – Voies d'accès à la fonction publique territoriale

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors) et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au CNFPT celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+). La Ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État est étendue depuis 2011 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour les concours de catégorie A+ dont il est l'organisateur depuis 2010 (administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef) et par la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association

nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion). Les fiches thématiques qui suivent présentent également les résultats pour 2016 des concours de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), qui organisent leurs propres concours.

C- Voies d'accès à la fonction publique hospitalière

Les données sur les concours internes de l'encadrement dans la fonction publique hospitalière sont transmises par le Centre national de gestion.

Le concours interne d'attaché d'administration hospitalière, organisé au niveau national par le Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière, est ouvert par arrêté du ministre chargé de la santé aux fonctionnaires et aux agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux militaires et magistrats ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux candidats mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois ans au moins de service public effectif. Les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas prises en compte pour la détermination de cette durée.

Les concours internes de directeur d'hôpital public et de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social* sont ouverts aux fonctionnaires et agents de l'État, aux militaires et magistrats, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, aux candidats répondant aux conditions fixées au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la même loi qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre ans au moins de service public. Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site Internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Études&Statistiques/Rapport annuel, ainsi que, pour les figures marquées du signe , dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

* Le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux résulte de la fusion, à partir de 2008, du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux avec celui des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux.

4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

 **Figure 4.1-1 : Concours internes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés**

	2005	2006	2015	2016	2016/2015 (%)	2016/2006 (en % par an)	
Postes offerts	16 026	14 714	9 923	12 970	30,7	-11,9	
Admis	Total	13 640	13 051	9 486	11 585	22,1	-11,2
	dont femmes	8 236	7 732	5 511	6 545	18,8	-15,4
	Part des femmes (en %)	60,4	59,2	58,1	56,5	-	-
Recrutés	Total	13 980	13 317	9 675	11 501	18,9	-13,6
	dont femmes	8 454	7 935	5 602	6 481	15,7	-18,3
	Part des femmes (en %)	60,5	59,6	57,9	56,4	-	-

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

 **Figure 4.1-2 : Examens professionnels dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2016**

	2005	2006	2015	2016	2016/2015 (%)	2016/2006 (en % par an)	
Postes offerts	4 387	3 251	4 777	7 570	58,5	132,9	
Admis	Total	3 671	2 831	4 608	6 793	47,4	140,0
	dont femmes	1 843	1 630	2 833	3 487	23,1	113,9
	Part des femmes (en %)	50,2	57,6	61,5	51,3	-	-
Recrutés	Total	3 572	2 844	4 709	6 822	44,9	139,9
	dont femmes	1 810	1 635	2 883	3 491	21,1	113,5
	Part des femmes (en %)	50,7	57,5	61,2	51,2	-	-

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Figure 4.1-3 : Titularisation avec et sans concours dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (dite loi Sapin) dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés de 2001 à 2006

Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2001	2 990	5 603	5 373	3,1
2002	12 302	12 404	12 652	1,8
2003	6 974	7 081	7 538	2,3
2004	5 392	4 781	4 996	3,2
2005	2 476	2 458	2 469	3,0
2006	56	121	120	4,6
Bilan 2001 à 2006	30 190	32 448	33 148	

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Titularisation : plan de résorption de l'emploi précaire loi 2001-2 du 3 janvier 2001, mis en œuvre pour une durée déterminée, à partir de janvier 2001 et qui a pris fin en janvier 2006.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

4 4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

 **Figure 4.1-3 bis : Titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique⁽¹⁾**

Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2013 (résultats partiels)	6 143	5 333	5 284	2,3
2013 (résultats estimés)	7 934	7 124	7 075	-
2014 (résultats partiels)	7 931	4 470	4 626	2,2
2014 (résultats estimés)	9 497	6 036	6 192	-
2015 (résultats partiels)	5 712	2 615	2 604	1,8
2015 (résultats estimés)	6 012	2 704	2 693	-
2016 (résultats partiels)	3 094	1 178	1 164	2,3
2016 (résultats estimés)	3 413	1 178	1 483	-

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2013 (ministère de l'Éducation nationale et ministères économiques et financiers), en 2014 (ministères de l'Éducation nationale et Écologie) et en 2015 et 2016 (le ministère de l'Éducation nationale). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-4 : Recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet) dans la fonction publique de l'État en 2016

	Résultats globaux estimés				Résultats partiels												Part des recrutements (en %)		
	Postes estimés ⁽¹⁾	Recrutés estimés ⁽¹⁾	Part des recrutements estimés (en %) ⁽¹⁾	Postes	Présents			Admissibles			Admis			Recrutés				Sélectivité	
					H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total			
Concours internes	A B C	5 554 6 059 1 357	5 170 5 005 1 326		5 554 6 059 1 357	24 217 14 127 2 245	36 675 22 242 8 391	60 892 36 369 10 636	5 950 6 390 765	9 463 6 417 2 779	15 413 12 807 3 544	2 041 2 723 276	3 176 2 349 1 020	5 217 5 072 1 296	2 027 2 702 291	3 143 2 303 1 035	5 170 5 005 1 326		
Total concours internes		12 970	11 501	58,1	12 970	40 589	67 308	107 897	13 105	18 659	31 764	5 040	6 545	11 585	5 020	6 481	11 501	9,3	59,0
Examens professionnels changement de corps	A B C	1 553 649 11	954 574 0		1 553 649 11	5 460 1 059 0	6 510 3 130 2	11 970 4 189 2	1 010 356 0	1 274 833 2	2 284 1 189 2	412 147 0	545 392 0	957 539 0	417 169 0	537 405 0	954 574 0		
Total		2 213	1 528	7,7	2 213	6 519	9 642	16 161	1 366	2 109	3 475	559	937	1 496	586	942	1 528	10,8	7,8
Examens professionnels changement de grade	A B C	827 4 415 115	796 4 406 92		827 4 415 115	1 883 10 079 75	2 284 13 284 83	4 167 23 363 158	1 132 5 593 65	1 509 6 893 77	2 641 12 486 142	321 2 383 43	474 2 026 50	795 4 409 93	321 2 382 42	475 2 024 50	796 4 406 92		
Total		5 357	5 294	26,7	5 357	12 037	15 651	27 688	6 790	8 479	15 269	2 747	2 550	5 297	2 745	2 549	5 294	5,2	27,2
Total examens professionnels		7 570	6 822	34,4	7 570	18 556	25 293	43 849	8 156	10 588	18 744	3 306	3 487	6 793	3 331	3 491	6 822	6,5	35,0
Concours réservés ⁽²⁾	A B C	2 405 370 638	979 93 411		2 405 370 638	892 22 93	1 473 115 117	2 365 137 210	528 21 35	945 136 102	1 473 137 137	352 16 18	641 77 74	993 93 92	349 16 18	630 77 74	979 93 92		
Total concours réservés⁽²⁾		3 413	1 483	7,5	3 413	1 007	1 705	2 712	584	1 162	1 746	386	792	1 178	383	781	1 164	2,3	6,0
Total concours internes, examens professionnels et concours réservés		23 953	19 806	100,0	23 953	60 152	94 306	154 458	21 845	30 409	52 254	8 732	10 824	19 556	8 734	10 753	19 487	7,9	100,0

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

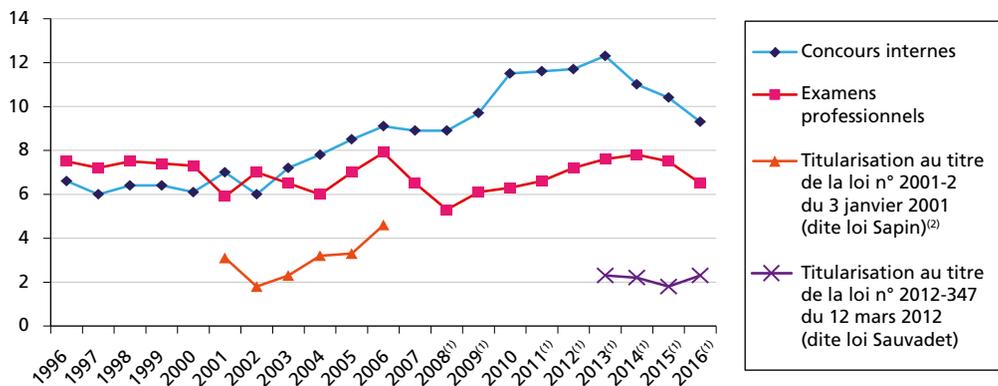
Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet).

4 4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-5 : Sélectivité des concours internes, examens professionnels et titularisations dans la fonction publique de l'État de 1996 à 2016



Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

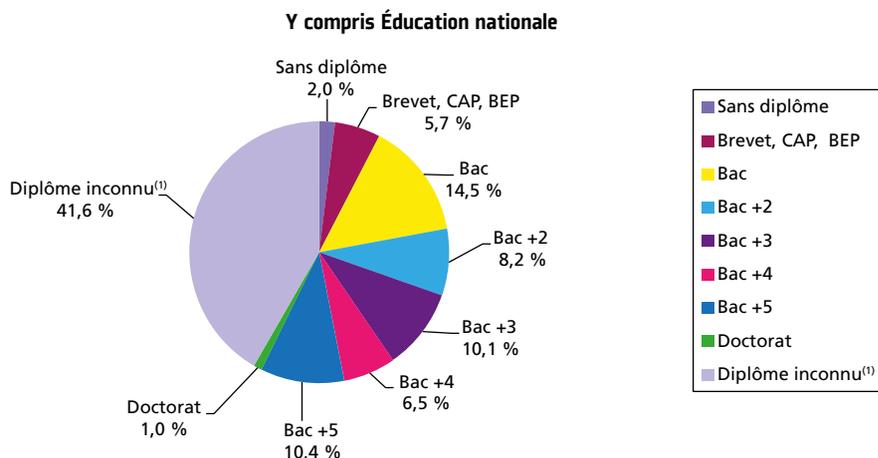
(1) Champ partiel : 544 concours pour lesquels les ministères ont répondu sur 562 organisés en 2008 ; 500 concours sur 507 organisés en 2009 ; 534 concours sur 540 organisés en 2011 ; 489 concours pour 491 organisés en 2012 ; 565 concours sur 570 organisés en 2013 ; 701 concours sur 708 organisés en 2014 et 445 concours sur 448 organisés en 2015.

(2) Le plan de titularisation au titre de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (résorption de l'emploi précaire, dite loi Sapin) a pris fin en janvier 2006. Un nouveau plan de titularisation a été mis en place par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet.

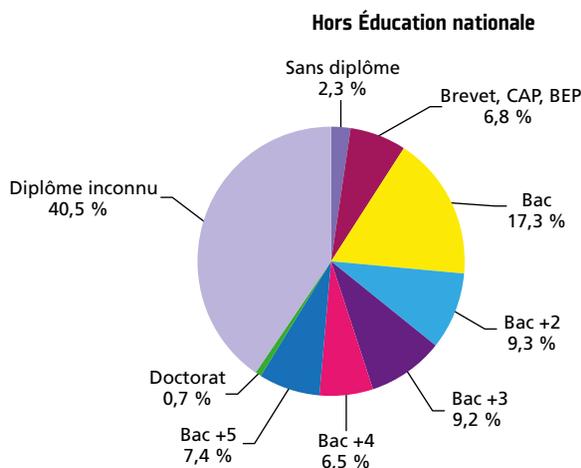
4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-6 : Niveau de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État en 2016

[en %]



[en %]



Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) 37,1 % pour la catégorie A, 53,9 % pour la catégorie B et 9,0 % pour la catégorie C.

4 4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-7 : Nombre de candidats effectivement recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État par catégorie et par sexe selon le type de sélection en 2016

	Catégorie A		Catégorie B	Catégorie C	Ensemble	
	Total	dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total	Total général	dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	10 339	4 653	11 493	2 121	23 953	4 653
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	10 339	4 653	11 493	1 802	23 634	4 653
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	7 899	3 222	10 078	1 829	19 806	3 222
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	7 899	3 222	10 078	1 510	19 487	3 222
Hommes	3 114	1 218	5 269	351	8 734	1 218
Femmes	4 785	2 004	4 809	1 159	10 753	2 004
Sélectivité	8,7	7,6	7,5	9,9	8,3	7,6
Dont concours interne						
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	5 554	2 724	6 059	1 357	12 970	2 724
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	5 554	2 724	6 059	1 357	12 970	2 724
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	5 170	2 496	5 005	1 326	11 501	2 496
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	5 170	2 496	5 005	1 326	11 501	2 496
Hommes	2 027	919	2 702	291	5 020	919
Femmes	3 143	1 577	2 303	1 035	6 481	1 577
Sélectivité	11,3	9,1	8,9	11,9	10,4	9,1
Dont concours réservés						
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	2 405	1 047	370	638	3 413	1 047
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	2 405	1 047	370	638	3 413	1 047
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	979	374	93	411	1 483	374
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	979	374	93	411	1 483	374
Hommes	349	133	16	18	383	133
Femmes	630	241	77	74	781	241
Sélectivité	1,8	2,7	1,5	2,0	1,8	2,7
Dont examen professionnel						
Postes offerts	2 380	882	5 064	126	7 570	882
Total recrutés	1 750	352	4 980	92	6 822	352
Hommes	738	166	2 551	42	3 331	166
Femmes	1 012	186	2 429	50	3 491	186
Sélectivité	9,2	2,4	5,6	1,7	6,5	2,4
Examen professionnel (avec changement de corps) - Loi 84-16 art. 26						
Postes offerts	1 553	882	649	11	2 213	882
Total recrutés	954	352	574	0	1 528	352
Hommes	417	166	169	0	586	166
Femmes	537	186	405	0	942	186
Sélectivité	12,5	2,4	7,8	0,0	10,8	2,4
Examen professionnel (avec changement de grade) - Loi 84-16 art. 58						
Postes offerts	827	0	4 415	115	5 357	0
Total recrutés	796	0	4 406	92	5 294	0
Hommes	321	0	2 382	42	2 745	0
Femmes	475	0	2 024	50	2 549	0
Sélectivité	5,2	0,0	5,3	1,7	5,2	0,0

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Postes d'enseignants.

(2) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours réservés en 2016. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-8 : Ensemble des recrutements et sélections internes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2016

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			Recrutés			Sélectivité
		H		Total	H		Total	H		Total	H		Total	H		Total	
			F			F			F			F			F		
Catégorie A																	
Professeurs du second degré	1 891	5 357	8 522	13 879	3 148	5 503	8 651	903	1 904	2 807	408	869	1 277	400	853	1 253	6,8
Professeurs de lycée professionnel	1 259	2 399	3 189	5 588	1 371	2 071	3 442	647	804	1 451	289	386	675	280	380	660	5,1
Professeurs agrégés	950	8 168	10 266	18 434	4 776	6 371	11 147	897	1 214	2 111	399	547	946	400	547	947	11,8
Attachés d'administration	620	2 654	8 648	11 302	1 871	6 215	8 086	207	789	996	87	282	369	86	282	368	21,9
Personnel de direction 2 ^{ème} classe	570	1 898	2 343	4 241	1 483	1 907	3 390	439	709	1 148	235	335	570	233	326	559	5,9
Attachés principaux d'administration	529	1 073	1 581	2 654	954	1 417	2 371	868	1 280	2 148	202	327	529	202	327	529	4,5
Ingénieurs d'études 2 ^{ème} classe	453	2 076	3 333	5 409	2 055	3 273	5 328	730	1 281	2 011	138	209	347	138	206	344	15,4
Professeurs des écoles	409	703	2 312	3 015	230	717	947	136	396	532	76	221	297	75	197	272	3,2
Assistants ingénieurs	403	2 271	4 840	7 111	2 254	4 827	7 081	895	1 555	2 450	127	207	334	130	214	344	21,2
Inspecteurs des finances publiques	332	4 011	4 768	8 779	3 115	3 749	6 864	231	364	595	118	194	312	117	185	302	22,0
Attachés, élèves d'institut régional d'administration	280	1 529	2 914	4 443	864	1 766	2 630	249	422	671	102	173	275	102	173	275	9,6
Inspecteurs du travail	211	304	561	865	244	461	705	69	145	214	63	142	205	63	142	205	3,4
Professeurs d'éducation physique et sportive (Capeps)	235	1 191	421	1 612	672	237	909	241	86	327	159	42	201	159	42	201	4,5
Catégorie B																	
Gardiens de la paix	3 137	8 760	3 814	12 574	6 846	2 970	9 816	4 392	1 822	6 214	1 906	688	2 594	1 906	688	2 594	3,8
Brigadiers-chefs	1 023	1 982	561	2 543	1 307	369	1 676	786	237	1 023	786	237	1 023	786	237	1 023	1,6
Secrétaires administratifs classe normale	889	2 448	15 902	18 350	1 569	10 785	12 354	258	1 933	2 191	88	651	739	88	651	739	16,7
Brigadiers sup	527	406	141	547	406	141	547	393	134	527	393	134	527	393	134	527	1,0
Brigadiers	494	5 176	1 690	6 866	2 609	854	3 463	385	109	494	385	109	494	385	109	494	7,0
Contrôleurs 2 ^{ème} classe	493	1 437	2 068	3 505	1 109	1 614	2 723	307	565	872	184	309	493	178	284	462	5,5
Contrôleurs 1 ^{ère} classe	468	1 920	2 693	4 613	1 670	2 326	3 996	1 670	2 326	3 996	195	273	468	194	271	465	8,5
Greffiers	467	276	1 297	1 573	1 330	786	916	63	462	525	36	279	315	34	274	308	2,9
Techniciens recherche et formation classe normale	321	660	2 387	3 047	655	2 377	3 032	278	796	1 074	102	204	306	95	201	296	9,9
Techniciens recherche et formation classe supérieure	309	378	526	904	317	385	702	311	349	660	140	167	307	139	167	306	2,3
Contrôleurs principaux	214	1 199	1 670	2 869	1 030	1 414	2 444	1 030	1 414	2 444	63	151	214	63	151	214	11,4
Techniciens recherche et formation classe supérieure	285	377	498	875	308	373	681	3	5	8	126	159	285	126	159	285	2,4
Catégorie C																	
Adjoint administratifs 1 ^{ère} classe	985	1 529	9 077	10 606	849	5 910	6 759	235	1 882	2 117	99	759	858	99	759	858	7,9
Adjoint techniques 2 ^{ème} classe	751	444	1 530	1 974	426	1 498	1 924	180	603	783	67	220	287	67	220	600	6,7

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Recrutements et sélections internes : concours internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).
Définition : Sélectivité : présents/admis.

4 4.2 Recrutement déconcentré interne dans la fonction publique de l'État

Figure 4.2-1 : Recrutements déconcentrés⁽¹⁾ par voie interne⁽³⁾ dans la fonction publique de l'État en 2016

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours internes dont :	5 916	12 365	27 135	39 500	2 442	2 726	5 168	2 436	2 702	5 138	7,6
Éducation nationale	2 730	5 314	23 834	29 148	526	2 005	2 531	520	1 981	2 501	11,5
Ministère de l'Intérieur	3 186	7 051	3 301	10 352	1 916	721	2 637	1 916	721	2 637	3,9
Concours réservés dont :	873	250	373	623	99	217	316	98	211	309	2,0
Éducation nationale	831	172	342	514	90	210	300	89	204	293	1,7
Ministère de l'Intérieur	42	78	31	109	9	7	16	9	7	16	6,8
Total déconcentrés résultats partiels⁽²⁾⁽³⁾	6 789	12 615	27 508	40 123	2 541	2 943	5 484	2 534	2 913	5 447	7,3
Total recrutements internes (résultats partiels)⁽²⁾⁽³⁾	23 634	60 152	94 306	154 458	8 732	10 824	19 556	8 734	10 753	19 487	7,9
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	28,7	21,0	29,2	26,0	29,1	27,2	28,0	29,0	27,1	28,0	0,9
Total déconcentrés résultats globaux estimés⁽²⁾	7 108	12 615	27 508	40 123	2 541	2 943	5 484	2 534	2 913	5 766	7,3
Total recrutements internes (résultats globaux estimés)⁽²⁾⁽³⁾	23 953	60 152	94 306	154 458	8 732	10 824	19 556	8 734	10 753	19 806	7,9
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	29,7	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	29,1	s.o.

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Les résultats manquants représentent 319 postes aux concours internes et réservés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 4.2-2 : Nombre de recrutés par voie de concours déconcentrés⁽¹⁾ internes⁽²⁾ par catégorie hiérarchique et type de sélection en 2016

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours réservé	82	116	198	2	27	29	14	68	82	309
Concours interne	148	285	433	2 152	1 604	3 756	136	813	949	5 138
Total déconcentrés résultats partiels ⁽³⁾	230	401	631	2 154	1 631	3 785	150	881	1 031	5 447
Total recrutements internes ⁽²⁾ (résultats partiels) ⁽³⁾	3 114	4 785	7 899	5 269	4 809	10 078	351	1 159	1 510	19 487
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats partiels) (en %)	7,4	8,4	8,0	40,9	33,9	37,6	42,7	76,0	68,3	28,0
Total déconcentrés résultats globaux estimés ⁽³⁾	230	401	631	2 154	1 631	3 785	nd	nd	1 350	5 766
Total recrutements internes ⁽²⁾ (résultats globaux estimés) ⁽³⁾	3 114	4 785	7 899	5 269	4 809	10 078	nd	nd	1 829	19 806
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	7,4	8,4	8,0	40,9	33,9	37,6	nd	nd	73,8	29,1

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

(3) Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Ces recrutements représentent 319 postes ouverts en catégorie C aux concours interne et réservés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale


Figure 4.3-1 : Recrutement par voie interne dans la fonction publique territoriale en 2016

	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
Fonction publique territoriale hors Ville de Paris				
Concours interne	A+	31	275	33
	A	1 195	18 213	1 416
	B	2 151	12 968	2 074
	C	805	6 259	857
Examen professionnel	A+	35	nd	35
	A	nd	2 839	777
	B	nd	9 553	4 522
	C	nd	16 293	11 425
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)		650	3 063	478
Concours interne (Ville de Paris)	A	10	286	10
	B	86	1 064	75
	C	90	614	66
Concours interne (CASVP)	A	1	3	1
Examen professionnel (Ville de Paris)	A	29	108	21
	B	263	685	231
Examen professionnel (CASVP)	A	2	4	2
	B	27	21	13
	C	142	278	59

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris ; Centre d'action sociale de la Ville de Paris ; Centre national de la fonction publique territoriale.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-2 : Recrutement par concours interne dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ et par cadre d'emplois en 2016

	Postes offerts	Inscrits ⁽²⁾			Présents ⁽²⁾			Admissibles			Admis			Part des femmes (en %)
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+														
Administrateurs territoriaux	22	143	120	263	90	81	171	27	22	49	10	14	24	58,3
Conservateurs des bibliothèques	6	38	68	106	24	46	70	4	8	12	3	3	6	50,0
Conservateurs du patrimoine	3	18	36	54	11	23	34	3	12	15	0	3	3	100,0
Total catégorie A+	31	199	224	423	125	150	275	34	42	76	13	20	33	60,6
Catégorie A														
Attachés	988	6 058	21 756	27 814	3 978	13 436	17 414	454	1 970	2 424	251	988	1 239	79,8
Attachés de conservation du patrimoine	58	219	714	933	131	439	570	30	124	154	11	52	63	82,5
Cadres de santé	59	8	57	65	7	48	55	1	21	22	4	37	41	90,2
Puéricultrices cadres de santé	70	2	101	103	2	94	96	0	7	7	2	62	64	96,9
Directeurs de police municipale	20	125	39	164	61	17	78	17	4	21	8	1	9	11,1
Total catégorie A	1 195	6 412	22 667	29 079	4 180	14 033	18 213	502	2 126	2 628	276	1 140	1 416	80,5
Catégorie B														
Assistants de conservation du patrimoine	182	513	1 940	2 453	366	1 374	1 740	81	366	447	33	160	193	82,9
Assistants de conserv. patri. et biblio. pri. 2 ^{ème} cl.	76	216	789	1 005	121	433	554	41	132	173	13	75	88	85,2
Assistants socio-éducatifs	39	16	281	297	10	171	181	4	80	84	2	37	39	94,9
Educateurs des activités physiques et sportives	204	993	368	1 361	719	267	986	232	92	324	138	55	193	28,5
Educateurs des A.P.S. principaux de 2 ^{ème} classe	47	273	87	360	189	60	249	60	26	86	43	16	59	27,1
Techniciens	1 121	8 113	1 933	10 046	6 133	1 391	7 524	1 482	545	2 027	834	296	1 130	26,2
Techniciens de 2 ^{ème} classe	482	2 400	595	2 995	1 309	425	1 734	441	155	596	277	95	372	25,6
Total catégorie B	2 151	12 524	5 993	18 517	8 847	4 121	12 968	2 341	1 396	3 737	1 339	735	2 074	35,4
Catégorie C														
Adjoints administratifs 1 ^{ère} classe	396	418	3 598	4 016	309	2 602	2 911	91	685	776	47	374	421	88,8
Adjoints administratifs principaux 2 ^{ème} classe	393	437	3 848	4 285	342	2 930	3 272	96	742	838	53	379	432	87,7
Adjoints du patrimoine de 1 ^{ère} classe	11	1	4	5	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) de 1 ^{ère} classe	2	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Atsem principaux 2 ^{ème} classe	3	0	81	81	0	76	76	0	81	81	0	4	4	100,0
Total catégorie C	805	856	7 531	8 387	651	5 608	6 259	187	1 508	1 695	100	757	857	88,3
Total	4 182	19 991	36 415	56 406	13 803	23 912	37 715	3 064	5 072	8 136	1 728	2 652	4 380	60,5

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Centre national de la fonction publique territoriale.

Champ : France entière.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Fonction publique territoriale hors Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et le corps de sapeurs-pompiers.

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 8 % des candidats inscrits et 8 % des présents. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-3 : Examen professionnel dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ par cadre d'emplois en 2016

	Inscrits ⁽²⁾		Présents ⁽²⁾		Admissibles ⁽²⁾		Admis ⁽²⁾		Part des femmes (en %)		
	H	F	H	F	H	F	H	F			
Catégorie A+											
Administrateurs territoriaux	185	154	339	nd	nd	nd	75	16	19	35	54,3
Total catégorie A+	185	154	339	nd	nd	nd	75	16	19	35	54,3
Catégorie A											
Professeurs d'enseignement artistique	57	9	66	55	6	61	15	9	0	9	0,0
Ingénieurs	2 593	763	3 356	2 059	599	2 658	968	485	207	692	29,9
Puéricultrices cadres supérieurs de santé	0	139	139	0	120	120	91	0	76	76	100,0
Total catégorie A	2 650	911	3 561	2 114	725	2 839	1 074	494	283	777	36,4
Catégorie B											
Rédacteurs principaux 2 ^{ème} cl.	1 022	6 573	7 595	689	5 458	6 147	4 050	293	2 254	2 547	88,5
Rédacteurs principaux 1 ^{ère} cl.	374	2 116	2 490	298	1 761	2 059	1 719	167	1 038	1 205	86,1
Animateurs principaux 2 ^{ème} cl. AG	287	403	690	333	333	560	397	117	145	262	55,5
Animateurs principaux 1 ^{ère} cl. AG	166	165	331	137	126	263	234	89	87	176	49,4
Chefs de service de police municipale principaux de 2 ^{ème} classe	73	18	91	55	13	68	61	34	9	43	20,9
Chefs de service de police municipale principaux de 1 ^{ère} classe	37	1	38	28	2	30	19	10	0	10	0,0
Assistants de cons. pat. et biblio. pri. 1 ^{ère} C	77	250	327	69	204	273	253	38	138	176	78,4
Assistants de conserv. patri. et biblio. pri. 2 ^{ème} Cl	29	113	142	25	94	119	114	18	61	79	77,2
Moniteurs éducateurs intervenants familiaux principaux	1	9	10	1	9	10	nd	0	5	5	100,0
Éducateurs des A.P.S. principaux de 1 ^{ère} cl. (AVG)	19	6	25	18	6	24	23	15	4	19	21,1
Total catégorie B	2 084	9 655	11 739	1 548	8 005	9 553	6 870⁽³⁾	781	3 741	4 522	82,7
Catégorie C											
Adjoint administratifs de 1 ^{ère} classe	10	89	99	10	73	83	79	3	53	56	94,6
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	271	553	824	231	486	717	669	155	304	459	66,1
Adjoint d'animation	9	26	35	7	22	29	26	6	20	26	76,9
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	120	413	533	97	346	443	430	81	228	309	73,8
Adjoint techniques 1 ^{ère} classe	5 444	2 817	8 261	4 928	2 489	7 417	6 130	3 630	1 485	5 115	29,0
Adjoint techniques principal 2 ^{ème} classe	4 797	2 047	6 844	4 437	1 747	6 184	5 384	3 043	1 220	4 263	28,6
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	74	197	271	62	186	248	227	47	141	188	75,0
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	73	295	368	64	268	332	307	48	222	270	82,2
Agents sociaux principaux 2 ^{ème} classe	9	303	312	8	268	276	255	8	205	213	96,4
Agents sociaux de 1 ^{ère} classe	18	483	500	12	437	449	440	9	394	403	97,8
Agents sociaux	5	133	138	4	111	115	110	4	89	93	95,7
Agents de maîtrise	46	15	61	nd	nd	nd	40	22	8	30	26,7
Total catégorie C	10 875	7 371	18 246	9 859⁽⁴⁾	6 434⁽⁴⁾	16 293⁽⁵⁾	14 097	7 057	4 368	11 425	38,2
Total	15 795	18 090	33 885	13 521⁽⁵⁾	15 164⁽⁵⁾	28 685⁽⁵⁾	22 116⁽⁵⁾	8 348	8 411	16 759	50,2

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Centre national de la fonction publique territoriale.

Champ : France entière.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 3 % des candidats inscrits, 10 % des présents, 5 % des admissibles et 5 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

(3) Hors moniteurs éducateurs intervenants familiaux principaux.

(4) Hors agents de maîtrise.

(5) Hors catégorie A+, agents de maîtrise.

Figure 4.3-4 : Recrutement par concours interne de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2016

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			Part des femmes (en %)
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A											
Ville de Paris	10	265	447	712	115	171	286	3	7	10	70,0
Attachés	6	236	422	658	103	157	260	3	3	6	50,0
Autres concours ⁽¹⁾	4	29	25	54	12	14	26	0	4	4	100,0
CASVP	1	0	3	3	0	3	3	0	1	1	1,0
Total catégorie A	11	265	450	715	115	174	289	3	8	11	72,7
Catégorie B (2)											
Ville de Paris	86	1 280	649	1 929	716	348	1 064	50	25	75	33,3
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées - classe normale	14	106	154	260	53	83	136	6	8	14	57,1
Techniciens de tranquillité publique et de surveillance - sécurité et protection	14	263	52	315	143	25	168	12	2	14	14,3
Agents de maîtrise électrotechnique s	12	71	1	72	43	0	43	7	0	7	0,0
Agents de maîtrise travaux publics	11	74	7	81	35	3	38	4	1	5	20,0
Secrétaires médicaux et sociaux	7	21	181	202	8	85	93	0	7	7	100,0
Animateurs d'administrations parisiennes	6	102	170	272	65	108	173	3	3	6	50,0
Techniciens des services opérationnels - nettoyage	6	297	44	341	200	23	223	6	1	7	14,3
Autres concours ⁽¹⁾	16	346	40	386	169	21	190	12	3	15	20,0
Total catégorie B	86	1 280	649	1 929	716	348	1 064	50	25	75	33,3
Catégorie C⁽²⁾											
Ville de Paris	90	507	488	995	308	306	614	42	24	66	36,4
Inspecteurs de sécurité	45	268	68	336	171	39	210	26	4	30	13,3
Adjointes d'animation et d'action sportive, activités périscolaires	35	228	418	646	134	267	401	15	20	35	57,1
Adjointes techniques principaux 2 cl. - bûcherons élagueurs	6	2	0	2	1	0	1	0	0	0	0,0
Autres concours ⁽¹⁾	4	9	2	11	2	0	2	1	0	1	0,0
Total catégorie C	90	507	488	995	308	306	614	42	24	66	36,4
Total	187	2 052	1 587	3 639	1 139	828	1 967	95	57	152	37,5

Sources : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de cinq postes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-5 : Examen professionnel de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris en 2016

	Postes offerts	Inscrits				Présents				Admis			
		Hommes	Femmes	Total inscrits	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Total admis	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Total admis	Part des femmes (en %)
Examen professionnel Ville de Paris													
Catégorie A	29	71	49	120	41	65	43	108	40	21	0	21	0,0
Attachés d'administrations parisiennes principal	29	71	49	120	40,8	65	43	108	39,8	21	0	21	0,0
Catégorie B	263	412	403	815	49,4	349	336	685	49,1	140	91	231	39,4
Secrétaires administratifs spé administration générale et action éducative de classe supérieure	74	67	47	114	41,2	54	34	88	38,6	34	19	53	35,8
Secrétaires administratifs spé administration générale et action éducative de classe exceptionnelle	50	72	61	133	45,9	59	46	105	43,8	31	17	48	35,4
Chargés d'études documentaires principaux de 2 ^{ème} classe	3	10	1	11	9,1	9	1	10	10,0	2	1	3	33,3
Animateur principaux de 2 ^{ème} classe d'administrations parisiennes	23	85	38	123	30,9	76	30	106	28,3	17	6	23	26,1
Secrétaires médicaux et sociaux de classe supérieure	11	33	3	36	8,3	25	3	28	10,7	10	1	11	9,1
Secrétaires médicaux et sociaux de classe exceptionnelle	10	28	0	28	0,0	22	0	22	0,0	9	1	10	10,0
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées de classe supérieure	18	17	4	21	19,0	15	3	18	16,7	10	1	11	9,1
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle	17	37	13	50	26,0	31	6	37	16,2	12	5	17	29,4
Educateurs des activités physiques et sportives principaux 2 ^{ème} classe	6	11	50	61	82,0	11	44	55	80,0	0	6	6	100,0
Educateurs des activités physiques et sportives principaux 1 ^{ère} classe	5	13	39	52	75,0	8	22	30	73,3	3	2	5	40,0
Techniciens supérieurs en chef	14	17	43	60	71,7	17	43	60	71,7	5	9	14	64,3
Techniciens principaux	9	7	22	29	75,9	7	22	29	75,9	2	5	7	71,4
Personnel de maîtrise : agents supérieurs d'exploitation	21	15	74	89	83,1	15	74	89	83,1	5	16	21	76,2
Autres concours ⁽¹⁾	2	0	8	8	21	0	8	8	100,0	0	2	2	100,0
Total Ville de Paris	292	483	452	935	48	414	379	793	48	161	91	252	36,1
Examen professionnel du CASVP													
Catégorie A	2	1	4	5	80,0	1	3	4	75	0	2	2	100
Cadres supérieurs de santé	2	1	4	5	80,0	1	3	4	75,0	0	2	2	100,0
Catégorie B	27	10	16	26	61,5	9	12	21	57,1	5	8	13	61,5
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle	14	5	12	17	70,6	5	9	14	64,3	3	6	9	66,7
Secrétaires administratifs de classe supérieure	13	5	4	9	44,4	4	3	7	42,9	2	2	4	50,0
Catégorie C	142	127	241	368	65,5	90	188	278	67,6	24	35	59	59,3
Adjoint administratifs de 1 ^{ère} classe administration générale	14	57	126	183	68,9	43	103	146	70,5	5	9	14	64,3
Vérification d'aptitude au traitement automatisé de l'information	19	15	4	19	21,1	15	4	19	21,1	15	4	19	21,1
Agents sociaux de 1 ^{ère} classe	100	2	19	21	90,5	1	17	18	94,4	0	17	17	100,0
Adjoint administratifs hospitaliers de 1 ^{ère} classe Titre IV	8	46	87	133	65,4	27	63	90	70,0	3	5	8	62,5
Adjoint techniques principaux 2 ^{ème} classe spécialité cuisine	1	7	5	12	41,7	4	1	5	20,0	1	0	1	0,0
Total CASVP	171	138	261	399	65,4	100	203	303	67,0	29	45	74	60,8
Total	463	621	713	1 334	53,4	514	582	1 096	53,1	190	136	326	41,7

Sources : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

 **Figure 4.4-1 : Résultat du concours interne des instituts régionaux d'administration (IRA) en 2016**

	Nombre			Évolution (%)		
	2007	2016	2017	2017/2016	2017/2007	
Postes offerts	305	280	280	0,0	-8,2	
Présents	Ensemble	1 416	2 233	2 962	0,3	109,2
	dont femmes	-	1 369	1 970	0,4	-
Recrutés	ensemble	305	236	280	0,2	-8,2
	dont femmes	-	134	194	0,4	-

Sources : IRA ; DGAFP - Bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

 **Figure 4.4-2 : Résultat du concours interne d'attaché territorial⁽¹⁾**

	Nombre			Évolution (%)	
	2006	2014	2016	2016/2014	2016/2006
Postes offerts	833	838	988	17,9	18,6
Présents	6 468	15 682	17 414	11,0	169,2
Admis	750	897	1 239	38,1	65,2

Source : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à partir de 2010.

(1) Le concours d'attaché territorial s'organise tous les deux ans.

 **Figure 4.4-3 : Résultat du concours interne d'attaché d'administration hospitalière en 2017**

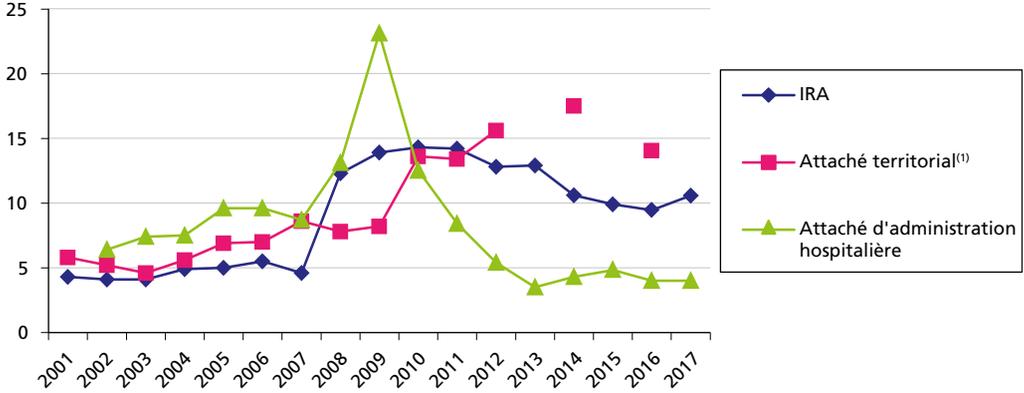
	Nombre			Évolution (%)	
	2007 ⁽¹⁾	2016 ⁽²⁾	2017 ⁽²⁾	2017/2016	2017/2007
Postes offerts	50	40	45	12,5	-10,0
Présents	485	104	88	-15,4	-81,9
Admis	56	26	37	42,3	-33,9

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts, car il tient compte de la liste complémentaire.

(2) Les postes non pourvus au concours interne ont été reportés sur le concours externe en application du principe de fongibilité entre les concours.

Figure 4.4-4 : Sélectivité comparée des concours internes de niveau attaché



Sources : IRA ; CNFPT ; CNG. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans depuis 2012.

 **Figure 4.5-1 : Administrateur civil : résultat du concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA)**

	Nombre			Évolution (%)	
	2007	2016	2017	2017/2016	2017/2007
Postes offerts	31	38	32	-15,8	3,2
Présents	332	237	220	-7,2	-33,7
Admis	31	38	32	-15,8	3,2

Source : ENA.

 **Figure 4.5-2 : Administrateur territorial : résultat du concours interne d'entrée à l'Institut national des études territoriales (Inet)**

	Nombre			Évolution (%)	
	2006	2015	2016	2016/2015	2016/2006
Postes offerts	27	24	22	-8,3	-18,5
Présents	259	173	171	-1,2	-34,0
Admis	27	24	24	0,0	-11,1

Source : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

 **Figure 4.5-3 : Directeur d'hôpital : résultat du concours interne de directeur d'hôpital**

	Nombre			Évolution (%)	
	2007	2016(1)	2017(1)	2017/2016	2017/2007
Postes offerts	29	30	30	0,0	3,4
Présents	127	145	139	-4,1	9,4
Admis	29	32	31	-3,1	6,9

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts car le jury a appliqué le principe de fongibilité avec le troisième concours pour lequel deux candidats ont été admis.

 **Figure 4.5-4 : Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social⁽¹⁾ : résultat du concours interne**

	Nombre			Évolution (%)	
	2007	2016 ⁽³⁾	2017 ⁽³⁾	2017/2016	2017/2007
Postes offerts	50	35	35	0,0	-30,0
Présents	159	110	126	14,5	-20,8
Admis	48	38	35	-7,9	-27,1

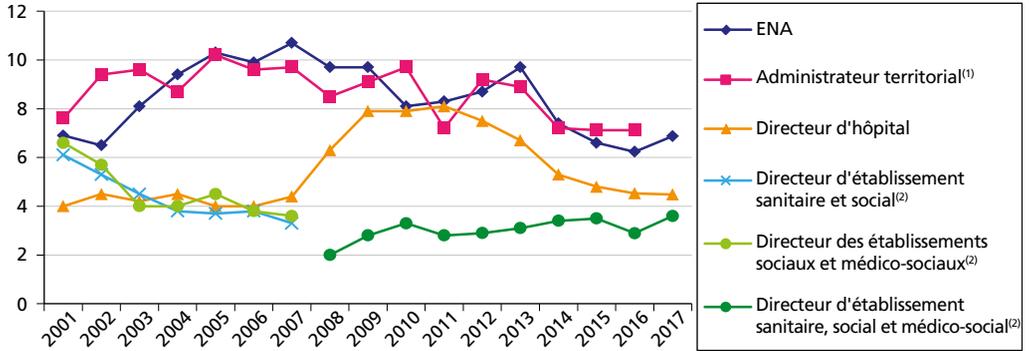
Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le corps de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social résulte de la fusion, à partir de 2008, des corps de directeur d'établissement sanitaire et social et de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux.

(2) La diminution du nombre de postes offerts au concours interne s'explique par l'introduction, à partir de 2015, du troisième concours qui a induit une modification dans la répartition des places entre les concours externe, interne et troisième concours.

(3) Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts car le jury a appliqué le principe de fongibilité avec le troisième concours pour lequel deux candidats ont été admis pour cinq postes offerts.

Figure 4.5-5 : Sélectivité comparée des concours internes de niveau administrateur



Sources : ENA, CNFPT, CNG. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Chiffres 2016 non disponibles.

(2) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est "directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social".

Mobilité des agents de la fonction publique

En 2016, 10,0 % des agents de la fonction publique présents en 2015 et 2016 sont mobiles (532 800 agents). Ce taux est en hausse de 1,2 point par rapport à 2015. Hors restructurations (voir définition dans le dossier du rapport annuel, édition 2016), le taux de mobilité reste inchangé depuis 2013 (7,5 %). À l'occasion de leur mobilité, 57 % des agents mobiles ont changé d'employeur, 43 % de zone d'emploi et 30 % de statut ou de situation d'emploi. L'augmentation du taux global de mobilité en 2016, provient principalement d'une hausse du taux de changement d'employeur (+1,2 point) ainsi que d'une légère hausse des taux de changement de zone d'emploi (+0,2 point) et de changement de statut ou de situation d'emploi (+0,1 point). L'augmentation du taux de changement d'employeur est imputable à la hausse du taux de changement d'employeur dans la FPT qui s'explique principalement par les fusions d'établissements intercommunaux et la réforme territoriale liée à la mise en œuvre de la loi NOTRe*. Ainsi, le nombre particulièrement élevé d'agents concernés par une restructuration en 2016 (137 550 agents) concerne essentiellement la FPT (dont 49 500 dans les régions et 25 000 dans les EPCI) dans le cadre de la réforme territoriale, pour l'essentiel sans changement de zone d'emploi. En outre, certains changements de zone d'emploi apparents à cette occasion peuvent être associés dans le cas des régions à un changement de gestion sans que le titulaire du poste ait à subir de mobilité. Hors restructurations, le taux global de changement d'employeur dans l'ensemble de la fonction publique s'élève à 3,1 % soit une hausse de 0,1 point par rapport à 2015.

Ces changements peuvent se cumuler si bien qu'au total un peu plus de 693 500 mobilités (ou actes de mobilités) ont été effectuées en 2016, soit **1,3 mobilité en moyenne par agent mobile**, comme pour les années précédentes. Les mobilités simples sont les plus fréquentes (57 % de l'ensemble des actes de mobilité), suivies des mobilités doubles (33 %) et triples (10 %).

Parmi les agents présents en 2015 et en 2016, 7,4 % n'ont connu qu'une **mobilité simple** en 2016 : 3,3 % ont changé d'employeur sans changer ni de statut ou de situation d'emploi ni de zone d'emploi, 2,3 % ont changé de zone d'emploi et 1,9 % de statut ou de situation d'emploi. **Les mobilités doubles** ont concerné 2,2 % des agents. La plus fréquente est la combinaison du

changement d'employeur et de zone d'emploi (1,5 % des agents). Enfin, seul 0,4 % des agents ont effectué une **mobilité triple**.

Parmi les 303 000 changements d'employeur, 57 % ne sont pas associés à un autre type de changement, 26 % ont été accompagnés de changement de zone d'emploi et 9 % de changement de statut ou de situation d'emploi. La combinaison de ces trois formes de changement concerne 7 % des changements d'employeur.

Parmi l'ensemble des changements de zone d'emploi (231 500), 52 % n'ont pas été accompagnés par d'autres types de changement, 35 % par un changement d'employeur, 3 % par un changement de statut ou de situation d'emploi et 10 % à la fois par un changement d'employeur et de statut ou de situation d'emploi.

Enfin, 64 % des **changements de statut ou de situation d'emploi (159 000)** ne sont pas liés à d'autres changements, 17 % s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur, 14 % à un changement d'employeur et de zone d'emploi et 5 % à la fois par un changement de statut et de zone d'emploi.

Parmi l'ensemble des agents employés dans la fonction publique en 2015 et en 2016 (5,3 millions d'agents), 5,7 % ont changé d'employeur en 2016, dont 5,1 % vers un employeur dans le même versant et 0,7 % dans un autre versant. Dans la FPT, 0,8 % des agents changent de versant contre 0,7 % des agents de la FPH et 0,5 % dans la FPE. Pour les agents ayant changé de versant, la destination principale est la FPT : 39,8 %, contre 37,1 % pour la FPE et 23,1 % pour la FPH. La FPT a ainsi recruté respectivement 75,9 % et 61,0 % des agents de la FPE et de la FPH qui ont changé de versant. Parmi les agents de la FPT ayant changé de versant, 64,9 % sont partis vers la FPE et 35,1 % vers la FPH.

En 2016, 4,4 % des agents employés dans la fonction publique en 2015 et 2016 ont changé de zone d'emploi. Parmi les agents employés dans la FPE en 2015 et toujours présents dans la fonction publique en 2016, 7,2 % ont changé de zone d'emploi contre 3,3 % des agents de la FPH et 1,9 % des agents de la FPT. Le changement de zone d'emploi est nettement plus fréquent lorsque les agents changent de versant de la fonction publique. Parmi les employés en 2015 dans la FPE et dans un autre versant en 2016, 43,8 % ont changé de zone d'emploi, et c'est le cas de 46,2 % et 46,1 % des mobilités interversants issues de la FPT et de la FPH.

En 2016, le changement de statut ou de situation d'emploi a concerné 3 % des agents employés dans la fonction

* Pour plus d'information, consulter Büsch F. et Mainguéné A., « Baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2016 », BIS n° 121, décembre 2017, DGCL.

publique en 2015 et 2016. Ce taux varie fortement en fonction des situations initiales d'emploi. Il atteint 21,3 % chez les bénéficiaires de contrats aidés et 10,4 % chez les contractuels. En revanche, les fonctionnaires ne changent de statut que dans 0,2 % des cas, et les autres catégories et statuts dans 2,3 % des cas.

Pour plus de détail, notamment concernant la méthodologie et l'identification des restructurations, voir le dossier « Mobilité et restructurations dans la fonction publique de 2011 à 2014 » du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2016.

 **Figure 4.6-1 : Effectif des agents mobiles et nombre d'actes de mobilité**

	2013	2014	2015	2016
Agents présents deux années consécutives	5 185 962	5 266 360	5 302 861	5 304 681
Agents ayant connu au moins un acte de mobilité	439 680	446 708	471 314	532 822
Taux de mobilité (en %)	8,5	8,5	8,9	10,0
<i>Hors restructurations</i>	7,5	7,5	7,5	7,5
Répartition des agents mobiles selon le type de changement				
Changement d'employeur (en %)	49	47	50	57
Changement de zone d'emploi (en %)	45	46	47	43
Changement de statut ou de situation d'emploi (en %)	37	38	33	30
Ensemble des actes de mobilité				
Nombre moyen par agent mobile	1,3	1,3	1,3	1,3
Nombre moyen par agent présent	0,1	0,1	0,1	0,1

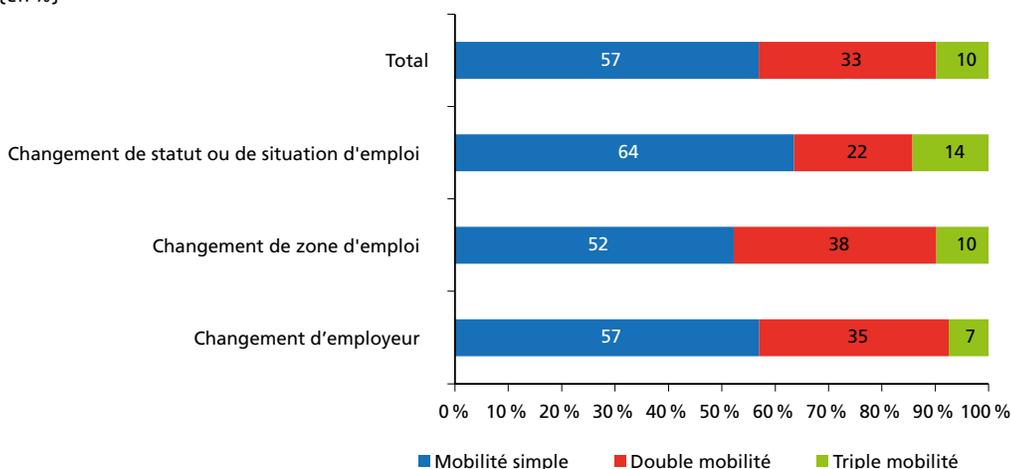
Source : Siasp Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 43 % des agents mobiles en 2016, c'est-à-dire les agents ayant connu au moins un changement, ont changé de zone d'emploi. À noter qu'un changement de zone d'emploi peut se cumuler avec d'autres changements.

Figure 4.6-2 : Répartition des actes de mobilité en 2016 selon leur composition

[en %]



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 57 % de l'ensemble des actes de mobilité sont des mobilités simples. 38 % de l'ensemble des changements de zone d'emploi ont été accompagnés par un seul autre changement.

Figure 4.6-3 : Répartition de l'ensemble des agents selon les diverses composantes de la mobilité en 2016

Type de changement		Effectif	Part (en %)	Répartition des mobiles (en %)	Part (en %) hors restructurations
Aucune mobilité		4 771 859	90,0		92,5
Simple	Employeur	172 814	3,3	32,4	1,1
	Statut	101 016	1,9	19,0	1,9
	Zone d'emploi	120 959	2,3	22,7	2,3
	Total	394 789	7,4	74,1	5,3
Double	Employeur + zone d'emploi	80 052	1,5	15,0	1,3
	Employeur + statut	27 481	0,5	5,2	0,4
	Zone d'emploi + statut	7 807	0,1	1,5	0,1
	Total	115 340	2,2	21,6	1,8
Triple	Employeur + zone d'emploi + statut	22 693	0,4	4,3	0,4
Ensemble des agents mobiles		532 822	10,0	100,0	7,5
Ensemble des agents présents		5 304 681	100,0		100,0

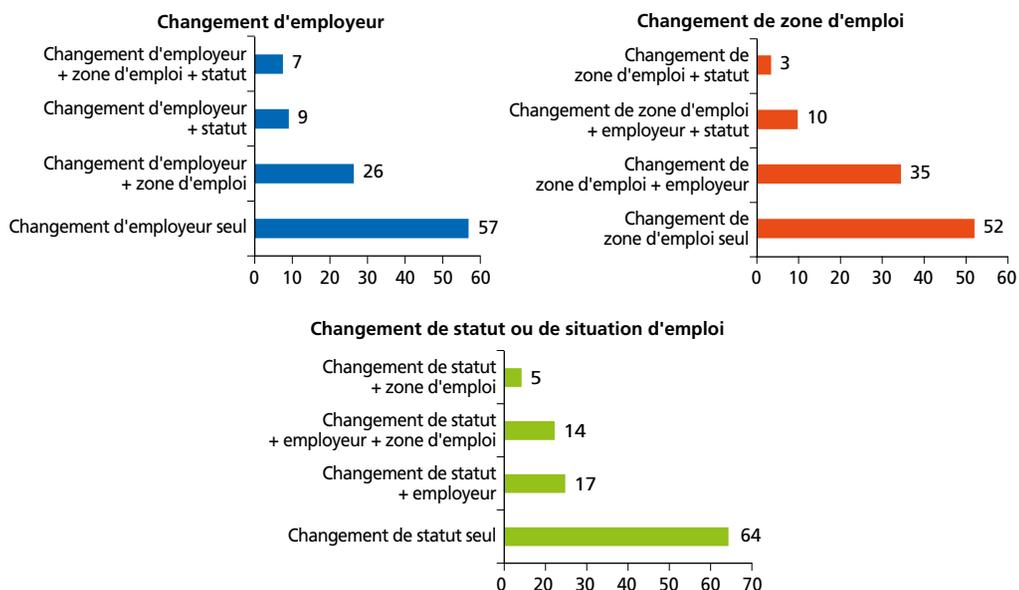
Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents présents dans la fonction publique en 2015 et en 2016, 7,4 % ont connu une mobilité simple (un seul changement). Sur l'ensemble des agents mobiles, 32,4 % ont uniquement changé d'employeur, 15,0 % ont changé à la fois d'employeur et de zone d'emploi et pas de statut. Parmi les agents présents les deux années 10 % ont été mobiles dont 7,5 % hors restructuration (donc 2,5 % ont connu une mobilité liée à une restructuration soit 137 550 agents).

Figure 4.6-4 : Analyse détaillée des mobilités simples, doubles et triples en 2016 par type de changement

[en %]

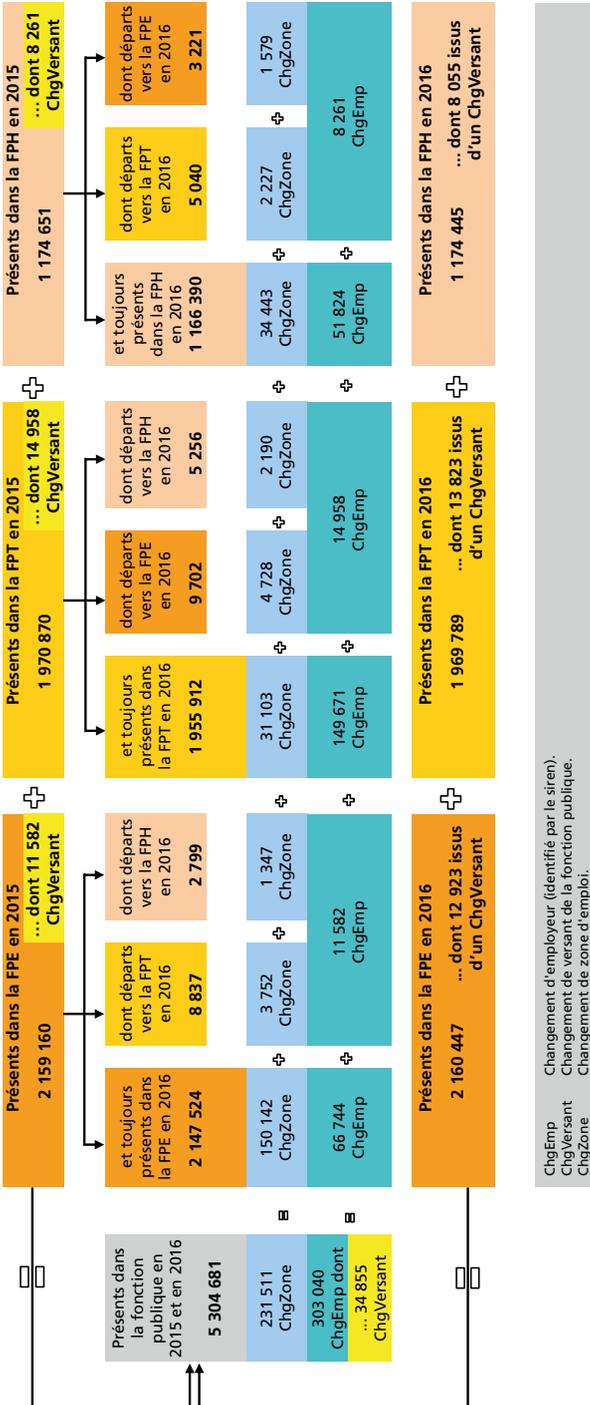


Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 17 % des changements de statut ou de situation d'emploi s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur.

Figure 4.6-5 : Schéma illustratif des changements d'employeur et de zone d'emploi en 2016



Source : Siasp, Insee. *Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.*
Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Figure 4.6-6 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique en 2016

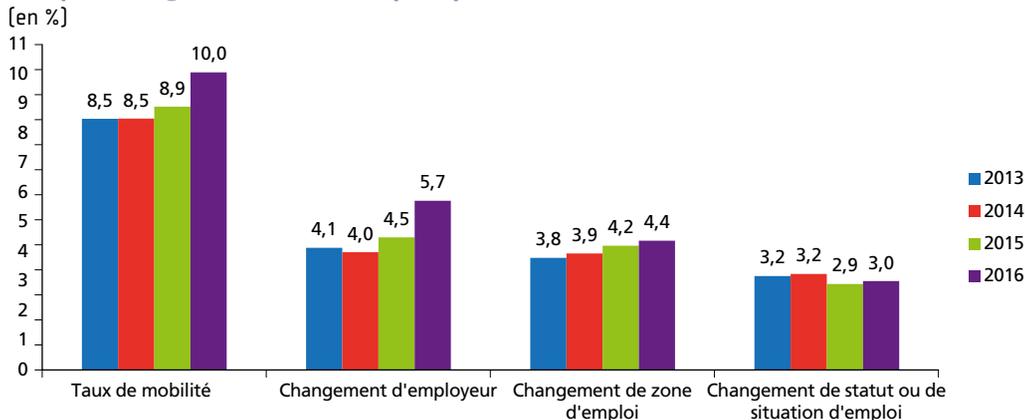
Statut ou situation d'emploi de départ (en 2015)	Présents en 2015 et en 2016	Changement d'employeur		Changement de zone d'emploi		Changement de statut ou de situation d'emploi	
		Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)
Fonctionnaires	3 797 260	147 151	3,9	133 058	3,5	9 408	0,2
Contractuels	961 220	103 227	10,7	60 248	6,3	100 414	10,4
Autres catégories et statuts	353 714	25 713	7,3	27 826	7,9	8 102	2,3
Bénéficiaires de contrats aidés	192 487	26 949	14,0	10 379	5,4	41 073	21,3
Total	5 304 681	303 040	5,7	231 511	4,4	158 997	3,0

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3 797 260 agents fonctionnaires civils sont présents dans la fonction publique en 2015 et en 2016. Parmi eux, 133 058 ont changé de zone d'emploi en 2016 (3,5 %).

Figure 4.6-7 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents des trois versants de la fonction publique présents en 2015 et en 2016, 4,4 % ont changé de zone d'emploi en 2016.

Note : Sont notamment comptabilisés comme changements d'employeurs les changements de numéro de Siren liés à la redéfinition des régions ou aux fusions d'EPCI qui expliquent une part importante de la hausse en 2016.

 **Figure 4.6-8 : Changement d'employeur intra-versant et inter-versants des agents de la fonction publique en 2016**

Versant de départ (en 2015)	Présents en 2015 et en 2016	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2016	Taux de changement d'employeur (en %)			Destination des agents ayant connu un changement d'employeur inter-versants (en %)			
			Taux	dont intra-versant	dont inter-versants	FPE	FPT	FPH	Total
FPE	2 159 160	78 326	3,6	3,1	0,5		75,9	24,1	100,0
FPT(*)	1 970 870	164 629	8,4	7,6	0,8	64,9		35,1	100,0
FPH	1 174 651	60 085	5,1	4,4	0,7	39,0	61,0		100,0
Total	5 304 681	303 040	5,7	5,1	0,7	37,1	39,8	23,1	100,0

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

(*) L'augmentation du taux de changement d'employeur en 2016 dans la FPT s'explique principalement par les fusions d'établissements intercommunaux et les fusions de régions liées à la mise en oeuvre de la loi NOTRe. Ainsi en 2016, hors restructurations le taux de changement d'employeur dans la FPT s'élève à 3,1 %.

Lecture : Parmi les présents en 2015 dans la FPE et toujours présents dans la fonction publique en 2016, 3,6 % ont changé d'employeur : 3,1 % dans le même versant et 0,5 % dans un autre versant. 75,9 % des agents de la FPE ayant changé de versant sont partis vers un employeur de la FPT et 24,1 % vers la FPH.

Figure 4.6-9 : Changement d'employeur des agents de la FPE en 2016 selon l'employeur de départ et de destination

Ministère de départ (en 2015) (y compris EPA sous tutelle)	Présents en 2015 et 2016	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2016	Taux de changement d'employeur (en %)	Départ du ministère vers un... (en %)			Départ d'un EPA du ministère vers... (en %)				Départ du ministère ou EPA vers un... (en %)	
				EPA du même ministère	autre ministère	un EPA d'un autre ministère	le ministère de tutelle	un autre ministère	un autre EPA du même ministère	un EPA d'un autre ministère	employeur de la FPT	employeur de la FPH
Affaires étrangères et Développement international	3 211	139	4,3	2,2	63,3	18,0	2,2	5,0	0,0	0,0	7,9	1,4
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	45 177	2 736	6,1	8,0	42,9	5,7	12,1	5,5	2,3	11,5	10,1	1,8
Ministères économiques et financiers	155 009	2 148	1,4	3,6	28,5	10,5	4,9	32,2	1,9	6,6	9,3	2,5
Culture et Communication	25 629	1 333	5,2	7,1	9,8	2,9	19,1	10,5	21,2	13,0	15,7	0,8
Défense	68 519	1 117	1,6	5,5	41,1	10,2	4,3	9,2	0,8	14,8	7,1	7,1
Écologie, Développement durable et Énergie	75 508	3 002	4,0	8,1	27,2	4,7	12,3	4,5	3,1	4,3	34,9	0,9
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ⁽¹⁾	1 409 071	57 199	4,1	6,2	1,7	0,5	28,9	3,4	44,2	2,0	10,0	3,1
Intérieur et Outre-mer	186 167	2 899	1,6	2,6	62,7	9,9	1,9	1,5	0,1	0,7	18,4	2,1
Justice	79 618	1 220	1,5	6,1	43,9	17,9	6,0	0,7	0,0	1,0	17,9	6,6
Services du Premier ministre	10 796	857	7,9	0,1	67,6	16,3	0,6	3,5	0,0	0,8	10,5	0,6
Ministères sociaux	100 455	5 676	5,7	2,4	8,1	1,6	2,9	5,9	55,1	6,3	6,6	11,1
Total	2 159 160	78 326	3,6	5,8	9,7	2,2	22,9	4,6	36,9	3,1	11,2	3,6

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents présents en France dans un emploi principal de la FPE en 2015 et toujours présents dans la fonction publique en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

(1) L'augmentation du taux de changement d'employeur d'un EPA vers le ministère de tutelle au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (28,9 % contre 14,9 % en 2015) est liée à la transformation de contrats aidés en assistants d'éducation et AESH prévu par le PLF. Hors ces transformations, le taux de mobilité serait de 20,5 %.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année.

Lecture : Parmi les agents présents au ministère des Affaires étrangères ou dans un EPA qui lui est rattaché en 2015 et toujours présents dans la fonction publique en 2016, 4,3 % ont changé d'employeur en 2015. Parmi eux, 63,3 % sont partis vers un autre ministère et 18,0 % vers un EPA d'un autre ministère.

Figure 4.6-10 : Changement d'employeur des agents de la FPT en 2016 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2015)	Présents en 2015 et 2016	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2016	Taux de changement d'employeurs (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)									
				Communes	Établissements communaux	Établissements intercommunaux	Départements	Établissements départementaux	Régions	Autres EPA locaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPH	Total
Communes	1 074 435	52 798	4,9	48,6	3,7	28,9	2,4	1,6	0,8	0,6	10,3	3,0	100,0
Établissements communaux	138 908	9 712	7,0	37,1	23,3	8,1	3,0	0,9	0,4	0,1	5,4	21,6	100,0
Établissements intercommunaux(*)	302 789	35 851	11,8	20,3	1,2	69,2	1,5	1,0	0,4	0,2	4,2	2,1	100,0
Départements	295 695	11 528	3,9	10,8	5,4	6,4	10,4	1,7	49,5	0,2	10,5	5,0	100,0
Établissements départementaux	67 710	3 371	5,0	37,0	4,3	17,4	11,0	13,2	2,0	0,3	10,5	4,2	100,0
Régions(*)	82 982	50 845	61,3	0,6	0,0	0,3	0,5	0,1	97,4	0,0	0,9	0,2	100,0
Autres EPA locaux	8351	524	6,3	33,4	1,0	15,3	4,4	1,9	0,4	3,1	37,2	3,4	100,0
Total(*)	1 970 870	164 629	8,4	24,0	3,3	25,8	2,4	1,2	34,0	0,3	5,9	3,2	100,0

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents présents dans un emploi principal en 2015 dans la FPT et toujours présents dans la fonction publique en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

(*) L'augmentation du taux de changement d'employeur en 2016 dans la FPT et particulièrement dans les établissements intercommunaux et dans les régions s'explique par la fusion des régions depuis le 1^{er} janvier 2016 et par la fusion d'établissements intercommunaux résultant de la mise en oeuvre de la loi NOTRE. Hors restructurations les taux de changement d'employeur dans les régions et établissements intercommunaux s'élèvent respectivement à 1,7 % et 3,6 %.

Lecture : Parmi les agents des communes en 2015 et toujours présents dans la fonction publique en France en 2016, 4,9 % ont changé d'employeur en 2016. Parmi eux, 48,6 % sont partis vers un autre employeur du secteur communal, 10,3 % vers un employeur de la FPE.

Figure 4.6-11 : Changement d'employeur des agents de la FPH en 2016 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2015)	Présents en 2015 et 2016	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2016	Taux de changement d'employeurs (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)					
				Hôpitaux	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	Autres établissements médico-sociaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPT	Total
Hôpitaux	1 029 626	52 158	5,1	81,8	4,9	0,8	5,5	7,1	100,0
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	104 800	6 691	6,4	45,8	33,7	1,9	3,1	15,5	100,0
Autres établissements médico-sociaux	40 225	1 236	3,1	35,4	6,5	18,6	13,8	25,7	100,0
Total	1 174 651	60 085	5,1	76,8	8,1	1,3	5,4	8,4	100,0

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents présents dans un emploi principal en 2015 dans la FPH et toujours présents dans la fonction publique en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents des hôpitaux en 2015 et toujours présents dans la fonction publique en France en 2016, 5,1 % ont changé d'employeur en 2016. Parmi eux, 81,8 % sont partis vers un autre employeur hospitalier, 7,1 % vers un employeur de la FPT.

Figure 4.6-12 : Taux de changement d'employeur en 2016 en fonction des caractéristiques des agents^(*)

	Présents en 2015 et 2016	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 797 260	1,5	7,3	2,2	3,9
Contractuels	961 220	9,7	12,8	9,0	10,7
Autres catégories et statuts	353 714	0,9	5,0	17,6	7,3
Bénéficiaires de contrats aidés	192 487	22,0	8,6	7,8	14,0
Sexe					
Femmes	3 443 627	3,8	8,2	4,9	5,6
Hommes	1 861 054	3,4	8,6	6,0	5,9
Age					
Moins de 25 ans	271 158	12,4	14,5	13,9	13,7
25 à 29 ans	482 315	9,1	11,4	12,1	10,7
30 à 39 ans	1 203 643	4,0	8,7	4,5	5,6
40 à 49 ans	1 577 853	2,5	8,0	3,0	4,7
50 à 59 ans	1 490 377	1,9	7,1	2,3	4,2
60 ans et plus	279 335	2,1	6,2	2,7	3,8
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	120 564	3,9	11,9	8,5	4,9
A	1 703 088	1,9	11,9	8,7	4,4
B	927 609	6,2	8,3	2,9	6,0
C	2 504 411	4,8	7,9	3,6	6,4
Indéterminée	49 009	14,6	13,5	0,0	14,3
Total	5 304 681	3,6	8,4	5,1	5,7

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3,4 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2015 et toujours présents dans la fonction publique en 2016 ont changé d'employeur en 2016.

(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le site Internet.


Figure 4.6-13 : Le changement de zone d'emploi en 2016 des agents de la fonction publique

Versant de départ (en 2015)	Catégorie d'employeur de départ en 2015	Présents en 2015 et 2016	Effectif des agents ayant changé de zone d'emploi en 2016	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	N'ayant pas changé de versant		Ayant changé de versant	
					Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)
FPE	Affaires étrangères et Développement international	3 211	156	4,9	3 198	4,7	13	38,5
	Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	45 177	2 222	4,9	44 851	4,6	326	48,5
	Ministères économiques et financiers	155 009	14 064	9,1	154 757	9,0	252	39,7
	Culture et Communication	25 629	805	3,1	25 409	2,7	220	55,0
	Défense	68 519	4 141	6,0	68 361	5,9	158	46,8
	Écologie, Développement durable et Énergie	75 508	4 849	6,4	74 434	6,2	1 074	23,3
	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ^(*)	1 409 071	93 541	6,6	1 401 472	6,4	7 599	43,1
	Intérieur et Outre-mer	186 167	18 761	10,1	185 572	10,0	595	42,9
	Justice	79 618	11 207	14,1	79 320	13,9	298	59,1
	Services du Premier ministre	10 796	701	6,5	10 701	6,1	95	54,7
	Ministères sociaux	100 455	4 794	4,8	99 449	4,2	1 006	63,0
Total		2 159 160	155 241	7,2	2 147 524	7,0	11 636	43,8
FPT	Communes	1 074 435	13 892	1,3	1 067 393	1,0	7 042	43,5
	Établissements communaux	138 908	2 243	1,6	136 285	0,8	2 623	42,0
	Établissements intercommunaux ^(*)	302 789	7 471	2,5	300 535	2,1	2 254	51,1
	Départements	295 695	4 425	1,5	293 912	1,2	1 783	52,6
	Établissements départementaux	67 710	1 978	2,9	67 213	2,5	497	53,3
	Régions ^(*)	82 982	7 736	9,3	82 436	9,0	546	57,0
	Autres EPA locaux	8 351	276	3,3	8 138	2,3	213	41,8
Total		1 970 870	38 021	1,9	1 955 912	1,6	14 958	46,2
FPH	Hôpitaux	1 029 626	34 655	3,4	1 023 099	3,1	6 527	46,4
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	104 800	2 819	2,7	103 554	2,2	1 246	42,5
	Autres établissements médico-sociaux	40 225	775	1,9	39 737	1,3	488	50,2
	Total		1 174 651	38 249	3,3	1 166 390	3,0	8 261
Total		5 304 681	231 511	4,4	5 269 826	4,1	34 855	45,4

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaire.

(*) L'augmentation du taux de changement d'employeur en 2016 dans la FPT s'explique principalement par la fusion des régions depuis le 1^{er} janvier 2016. Hors restructurations, les taux de changement de zone d'emploi dans les régions et les établissements intercommunaux s'élèvent respectivement à 1,0 % et 1,8 %.

Lecture : Parmi les agents présents en France au ministère de la Justice (y compris EPA sous tutelle) en 2015 et toujours présents dans la FPE en 2016, 14,1 % ont changé de zone d'emploi en 2015.

Figure 4.6-14 : Taux de changement de zone d'emploi en 2016 en fonction des caractéristiques des agents^(*)

	Présents en 2015 et 2016	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	3 FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 797 260	6,8	1,4	1,2	3,5
Contractuels	961 220	8,9	4,2	5,0	6,3
Autres catégories et statuts	353 714	5,3	1,8	14,7	7,9
Bénéficiaires de contrats aidés	192 487	10,4	1,7	2,7	5,4
Sexe					
Femmes	3 443 627	6,9	2,0	2,9	4,1
Hommes	1 861 054	7,7	1,9	4,4	4,8
Age					
Moins de 25 ans	271 158	22,4	5,0	9,0	11,4
25 à 29 ans	482 315	17,2	4,1	9,2	10,7
30 à 39 ans	1 203 643	8,8	2,4	2,7	5,3
40 à 49 ans	1 577 853	5,2	1,6	1,6	3,1
50 à 59 ans	1 490 377	3,7	1,1	1,1	2,1
60 ans et plus	279 335	2,4	0,8	1,7	1,7
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	120 564	4,1	4,4	7,1	4,2
A	1 703 088	7,3	3,6	6,7	6,8
B	927 609	7,7	2,6	1,8	4,8
C	2 504 411	7,1	1,6	1,6	2,5
Indéterminée	49 009	8,2	5,1	0,0	7,3
Total	5 304 681	7,2	1,9	3,3	4,4

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 7,7 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2015 et toujours présents dans la fonction publique en 2016 ont changé de zone d'emploi en 2016.

(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le Site Internet.

 **Figure 4.6-15 : Le changement de statut ou de situation d'emploi en 2016 des agents de la fonction publique**

Versant de départ (en 2015)	Statut ou situation d'emploi de départ (en 2015)	Présents en 2015 et 2016	Changement de statut ou de situation d'emploi			Statut ou situation d'emploi de destination (en %)			
			Effectif des agents ayant changé de statut en 2015	Répartition (en %)	Taux (en %)	Fonctionnaires	Contractuels	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés
FPE	Fonctionnaires	1 523 596	3 318	6,6	0,2		89,9	9,6	0,5
	Contractuels	381 712	25 253	49,9	6,6	73,2		7,5	19,3
	Autres catégories et statuts	174 725	3 205	6,3	1,8	58,8	39,8		1,4
	Bénéficiaires de contrats aidés	79 127	18 812	37,2	23,8	11,6	86,8	1,6	
	Total	2 159 160	50 588	100,0	2,3	44,6	40,7	5,0	9,7
	... dont ayant changé de versant	11 636	5 503		47,3	24,4	59,1	10,8	5,8
... dont n'ayant pas changé de versant	2 147 524	45 085		2,1	47,1	38,4	4,3	10,2	
FPT	Fonctionnaires	1 450 038	3 676	5,4	0,3		90,9	5,9	3,2
	Contractuels	370 720	44 918	65,4	12,1	82,6		2,4	15,0
	Autres catégories et statuts	59 093	2 937	4,3	5,0	15,3	70,5		14,2
	Bénéficiaires de contrats aidés	91 019	17 116	24,9	18,8	31,7	67,1	1,2	
	Total	1 970 870	68 647	100,0	3,5	62,6	24,6	2,2	10,6
	... dont ayant changé de versant	14 958	5 223		34,9	28,2	26,4	10,5	34,8
... dont n'ayant pas changé de versant	1 955 912	63 424		3,2	65,4	24,5	1,5	8,6	
FPH	Fonctionnaires	823 626	2 414	6,1	0,3		96,1	3,0	0,9
	Contractuels	208 788	30 243	76,1	14,5	94,1		1,7	4,2
	Autres catégories et statuts	119 896	1 960	4,9	1,6	15,9	83,4		0,7
	Bénéficiaires de contrats aidés	22 341	5 145	12,9	23,0	5,3	94,4	0,3	
	Total	1 174 651	39 762	100,0	3,4	73,0	22,2	1,5	3,3
	... dont ayant changé de versant	8 261	2 914		35,3	23,0	56,7	5,3	15,0
... dont n'ayant pas changé de versant	1 166 390	36 848		3,2	77,0	19,4	1,2	2,3	
Ensemble	Fonctionnaires	3 797 260	9 408	5,9	0,2	0,0	91,9	6,5	1,6
	Contractuels	961 220	100 414	63,2	10,4	83,7	0,0	3,5	12,8
	Autres catégories et statuts	353 714	8 102	5,1	2,3	32,6	61,5	0,0	5,9
	Bénéficiaires de contrats aidés	192 487	41 073	25,8	21,3	19,2	79,5	1,2	0,0
	Total	5 304 681	158 997	100,0	3,0	59,5	29,1	2,9	8,5
	... dont ayant changé de versant	34 855	13 640		39,1	25,5	46,1	9,5	18,9
... dont n'ayant pas changé de versant	5 269 826	145 357		2,8	62,7	27,5	2,3	7,5	

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Sur les 961 220 contractuels présents dans la fonction publique en 2015 et en 2016, 10,4 % ont changé de statut en 2016 : parmi eux 83,7 % sont devenus des fonctionnaires. Parmi les 11 636 agents présents dans la FPE en 2015 et dans un autre versant en 2016, 5 503 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2015 (47,3 %) et 59,1 % de ces changements sont effectués à destination de la catégorie des contractuels.

Figure 4.6-16 : Taux de changement de statut ou de situation d'emploi en 2016 en fonction des caractéristiques des agents^(*)

	Présents en 2015 et 2016	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 797 260	0,2	0,3	0,3	0,2
Contractuels	961 220	6,6	12,1	14,5	10,4
Autres catégories et statuts	353 714	1,8	5,0	1,6	2,3
Bénéficiaires de contrats aidés	192 487	23,8	18,8	23,0	21,3
Sexe					
Femmes	3 443 627	2,5	3,7	3,5	3,2
Hommes	1 861 054	2,0	3,2	3,1	2,7
Age					
Moins de 25 ans	271 158	12,2	13,4	12,5	12,8
25 à 29 ans	482 315	6,3	10,1	6,6	7,5
30 à 39 ans	1 203 643	2,5	3,9	3,2	3,1
40 à 49 ans	1 577 853	1,4	2,4	2,0	1,9
50 à 59 ans	1 490 377	0,9	1,4	1,1	1,2
60 ans et plus	279 335	1,1	1,2	1,9	1,2
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	120 564	0,5	2,0	0,5	0,6
A	1 703 088	1,0	2,0	2,9	1,5
B	927 609	4,2	2,2	2,2	3,1
C	2 504 411	4,2	3,8	4,2	4,0
Indéterminée	49 009	5,8	8,8	2,7	6,7
Total	5 304 681	2,3	3,5	3,4	3,0

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 2,0 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2015 et toujours présents dans la fonction publique en 2016 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2016.

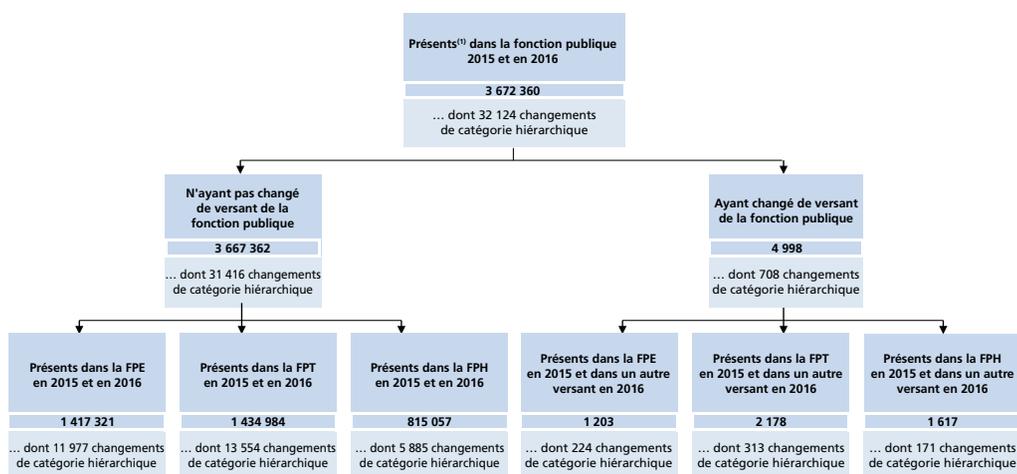
(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le Site Internet.

Mobilité catégorielle

Parmi l'ensemble des 3,7 millions de fonctionnaires civils de la fonction publique présents en 2015 et en 2016 et susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique (voir définitions et méthodes), 0,9 % ont changé de catégorie hiérarchique. Les agents de catégorie B sont les plus concernés : 1,4 % d'entre eux sont passés dans une catégorie hiérarchique supérieure contre 1,1 % des agents de catégorie C et 0,2 % des agents de catégorie A.

La catégorie B accueille plus de la moitié des agents ayant changé de catégorie hiérarchique (53,1 %) contre seulement 8,5 % pour la catégorie A+ et 38,4 % pour la catégorie A. La quasi-totalité des agents fonctionnaires civils de catégorie B ayant changé de catégorie hiérarchique sont passés en catégorie A tandis que parmi les C ayant changé de catégorie, 85,2 % sont passés en catégorie B et 14,8 % en catégorie A (y compris A+).

Schéma illustratif des changements de catégorie hiérarchique (données 2016)



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents en 2015 et en 2016.

(1) Hors agents avec des catégories hiérarchiques indéterminées et hors A+ en 2015.

Définitions et méthodes

Le changement de catégorie hiérarchique abordé dans cette fiche concerne le passage en catégorie hiérarchique supérieure. Le champ des personnels pour lesquels ces changements sont analysés est inclus dans celui de l'étude de la mobilité (Fiche 4.6) : parmi les 5,3 millions d'agents présents en 2015 et 2016 seuls sont retenus parmi les fonctionnaires (3,7 millions) les agents susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique, c'est-à-dire les agents de catégorie C, B et A hors A+. Le taux de changement de catégorie est calculé comme le rapport entre les agents fonctionnaires civils ayant changé de catégorie hiérarchique au cours de l'année sur le total des agents

fonctionnaires civils – hors A+ l'année précédente – présents dans un emploi principal les deux années consécutives.

Les différentes catégories considérées sont : A+, A hors A+ (appelée parfois « A » par simplification), B et C. Un agent est considéré comme ayant changé de catégorie hiérarchique **lorsqu'il accède à une catégorie hiérarchique supérieure.**

Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées ne sont pas inclus dans le champ.

La source utilisée est Siasp, comme pour la fiche 4.6.

4 4.7 Mobilité catégorielle

 **Figure 4.7-1 : Changement de catégorie hiérarchique des agents fonctionnaires civils en 2016 selon les catégories de départ et de destination**

Catégorie hiérarchique de départ (en 2015)	Effectifs des agents présents en 2015 et en 2016 dans la fonction publique			Catégorie hiérarchique de destination (en %)		
	Total	Effectif des agents ayant changé de catégorie hiérarchique en 2016	Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)	A+	A	B
A	1 232 427	2 487	0,2	100,0		
B	689 695	9 633	1,4	0,2	99,8	
C	1 750 238	20 004	1,1	1,2	13,6	85,2
Total	3 672 360	32 124	0,9	8,5	38,4	53,1

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2015 et en 2016. Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées et les agents de catégorie A+ en 2015 ne sont pas inclus.

Lecture : Parmi les 1 750 238 agents fonctionnaires civils de catégorie C en 2015, 20 004 ont changé de catégorie hiérarchique (1,1 %) ; 85,2 % d'entre eux sont devenus des agents de catégorie B, 13,6 % des agents de catégorie A et 1,2 % des agents de catégories A+.

Figure 4.7-2 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en fonction des changements de versant de la fonction publique et de zone d'emploi en 2016

(en %)

	Total	N'ayant pas changé de versant de la fonction publique ⁽¹⁾			Ayant changé de versant de la fonction publique ⁽²⁾		
		Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi	Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi
	Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)						
Sexe							
Femmes	0,9	0,9	3,8	0,8	13,5	15,7	11,1
Hommes	0,9	0,9	3,5	0,8	15,7	21,3	8,3
Age							
Moins de 25 ans	0,4	0,4	0,6	0,4	17,4	18,8	14,3
25 à 29 ans	1,1	1,0	3,7	0,8	18,9	25,4	6,9
30 à 39 ans	1,0	1,0	4,5	0,9	15,6	18,8	12,0
40 à 49 ans	0,9	0,9	4,0	0,8	11,8	14,2	9,3
50 à 59 ans	0,8	0,8	3,4	0,7	11,1	11,7	10,4
60 ans et plus	0,6	0,6	2,3	0,6	24,4	50,0	4,3
Catégorie hiérarchique de départ							
A	0,2	0,2	1,2	0,1	12,2	17,7	4,5
B	1,4	1,4	5,3	1,2	18,8	18,5	19,0
C	1,1	1,1	8,1	1,0	13,5	16,6	10,3
Total	0,9	0,9	3,7	0,8	14,2	17,5	10,3

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2015 et en 2016. Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées et les agents de catégorie A+, en 2015, ne sont pas inclus.

Lecture : 0,9 % des femmes fonctionnaires civils présentes en 2015 et en 2016 ont changé de catégorie hiérarchique en 2015. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique, 13,5 % ont changé également de catégorie hiérarchique en 2016. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique et de zone d'emploi, 15,7 % ont changé également de catégorie hiérarchique.

(1) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse au sein de chacun des versants mais à une analyse globale sur les 3 667 362 agents fonctionnaires civils n'ayant pas changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

(2) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse par versant de départ mais à une analyse globale sur les 4 998 agents fonctionnaires civils ayant changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

 **Figure 4.7-3 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en 2016 des agents fonctionnaires civils par versant et par catégorie hiérarchique de départ**

(en %)

Fonction publique de départ (en 2015)	N'ayant pas changé de versant				Ayant changé de versant			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
FPE	0,2	1,4	2,7	0,8	25,6	6,9	12,6	18,6
FPT	0,4	1,5	0,9	0,9	9,2	15,7	17,5	14,4
FPH	0,0	1,1	0,9	0,7	2,0	29,1	6,5	10,6
Total	0,2	1,4	1,1	0,9	12,2	18,8	13,5	14,2

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2015 et en 2016. Les agents dont la catégorie hiérarchique est inconnue et les agents de catégorie A+ en 2015 ne sont pas inclus.

Lecture : 0,8 % des agents fonctionnaires civils présents dans la FPE en 2015 et en 2016 ont changé de catégorie hiérarchique en 2016. Parmi les agents fonctionnaires civils de catégorie B présents dans la FPE en 2015 et dans un autre versant en 2016, 6,9 % ont connu un changement de catégorie hiérarchique en 2016.

Positions statutaires

Au 31 décembre 2016, parmi les fonctionnaires civils des ministères, 8,1 % n'exercent pas leur activité dans leur administration ou corps d'origine, après 8,3 %* fin 2015. L'Agriculture (42 %), l'Écologie (36 %), le ministère des Affaires étrangères (25 %) et les ministères sociaux (19 %) sont les ministères dont la part des effectifs en situation de mobilité statutaire est la plus importante.

Comme les dernières années, la position de mobilité la plus utilisée est le détachement (41,6 %). En 2016, elle concerne 45 253 agents, dont 84,1 % en détachement externe. Sa part est en diminution par rapport à 2015 (42,1 %*) et à 2014 (43,5 %*).

La deuxième position de mobilité la plus fréquente est la disponibilité (33,3 %). Les agents entrent en disponibilité majoritairement pour convenance personnelle (51,7 %), mais leur part a tendance à reculer. Peu nombreux sont ceux à choisir une disponibilité pour faire des études et de

la recherche (2,8 %) ou pour créer une entreprise (1,1 %). Ces proportions sont stables d'une année sur l'autre.

La part de la « position normale d'activité » (PNA) s'accroît légèrement avec 20,8 % des agents en position de mobilité en 2016 (après 20,5 %* en 2015 et en 2014). Parmi eux, 74,6 % sont affectés sur un poste dans un établissement public sous tutelle du ministère d'origine, alors que 24,2 % sont en poste dans un autre ministère et 1,2 % dans un établissement public sous tutelle d'un autre ministère.

Les mises à disposition (MAD) représentent 3,7 % des agents en position de mobilité (soit 3 974 agents). Cette part est stable (3,5 % en 2015 et 3,6 %* en 2014). La majorité (62,9 %) reste au sein de la fonction publique (51,3 % dans la FPE et 11,2 % dans la FPT et leurs établissements publics, et 0,4 % dans un organisme de la FPH), 31,3 % dans des organismes autres contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques et 5,8 % à l'étranger.

Les fonctionnaires civils hors cadres sont placés pour 28,0 % auprès d'une entreprise publique en 2016, soit moins souvent qu'en 2015, et 3,6 % auprès d'un organisme international. Les deux tiers restants sont en poste au sein de la fonction publique française.

* Les statistiques sur les agents en PNA dans les ministères sociaux ont été révisées par rapport aux publications antérieures, car elles incluaient à tort un double compte avec d'autres situations de mobilité. Les données de 2014 et de 2015 ont été corrigées dans la présente publication et sont signalées par un astérisque.

Définitions

Les positions statutaires recouvrent plusieurs cas : l'activité, comprenant la mise à disposition et l'affectation régie par le décret no 2008-370, le détachement, la position hors cadres et la disponibilité. Ces modalités permettent aux agents de l'État d'effectuer, par exemple, des mobilités vers d'autres corps de la fonction publique, vers le privé, etc., tout en restant titulaires dans le corps duquel ils ont été recrutés. Tout fonctionnaire de l'État est placé notamment dans l'une des positions suivantes : 1/ activité (à temps complet ou à temps partiel), 2/ détachement, 3/ position hors cadres, 4/ disponibilité outre l'accomplissement du service national et le congé parental.

Chaque corps est géré et recense ses agents titulaires, qu'ils soient en emploi public ou non selon les différentes positions statutaires :

L'activité (à temps complet ou temps partiel) est la position ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade dans leur service où il a vocation à exercer.

La mise à disposition (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine,

est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations du fonctionnaire à l'administration d'origine.

Les agents affectés dans la situation dite de position normale d'activité (PNA) sont dans la même situation que ceux en MAD, mais leur rémunération ne fait pas l'objet d'un remboursement (décret no 2008-370 du 18 avril 2008). Un fonctionnaire en détachement est placé hors de son corps d'origine ; **il continue toutefois** à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps. Pour être en position **hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant ses nouvelles activités.

La disponibilité est la position de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine. Le fonctionnaire

cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Sources et champs

Les positions statutaires sont évaluées dans la fonction publique de l'État à partir des données de

l'enquête Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (Tems). Elle fournit des informations sur les agents n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.).

Figure 4.8-1 : Position statutaire des fonctionnaires civils au 31 décembre

	Répartition des agents titulaires civils ministériels selon leur position statutaire ⁽¹⁾ (en %)			Répartition des agents fonctionnaires civils ministériels en dehors de leur administration d'origine selon leur position statutaire ⁽¹⁾ (en %)		
	2014 ^(*)	2015 ^(*)	2016	2014 ^(*)	2015 ^(*)	2016
Activité	93,7	93,7	93,9			
<i>dont Mise à disposition (MAD)</i>	0,3	0,3	0,3	3,6	3,5	3,7
<i>dont Position normale d'activité (PNA)⁽²⁾</i>	1,7	1,7	1,7	20,5	20,5	20,8
<i>dont Position normale d'activité (PNA) hors Éducation nationale</i>	4,0	4,0	4,0	38,4	38,3	39,1
Mobilités statutaires						
<i>Détachement</i>	3,6	3,5	3,4	43,5	42,1	41,6
<i>Disponibilité</i>	2,6	2,8	2,7	31,7	33,2	33,3
<i>Hors cadres</i>	0,1	0,1	0,0	0,7	0,6	0,6
Ensemble des agents en dehors de leur administration d'origine	8,3	8,4	8,1	100,0	100,0	100,0
Nombre d'agents en dehors de leur administration d'origine⁽¹⁾				109 872	110 359	108 651

Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Depuis 2014, les chiffres pour le ministère de la Culture sont estimés.

(2) L'affectation en position normale d'activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 et mise en œuvre par la circulaire n° 2179 du 28 janvier 2009.

Note : Les données sur le congé parental issues de l'enquête TEMS figurent dans la fiche thématique 8-3.

(*) Les statistiques sur les agents en PNA dans les ministères sociaux de 2014 et de 2015 ont été révisées par rapport aux éditions antérieures car elles incluaient à tort un double compte avec d'autres situations de mobilité.

4 4.8 Positions statutaires

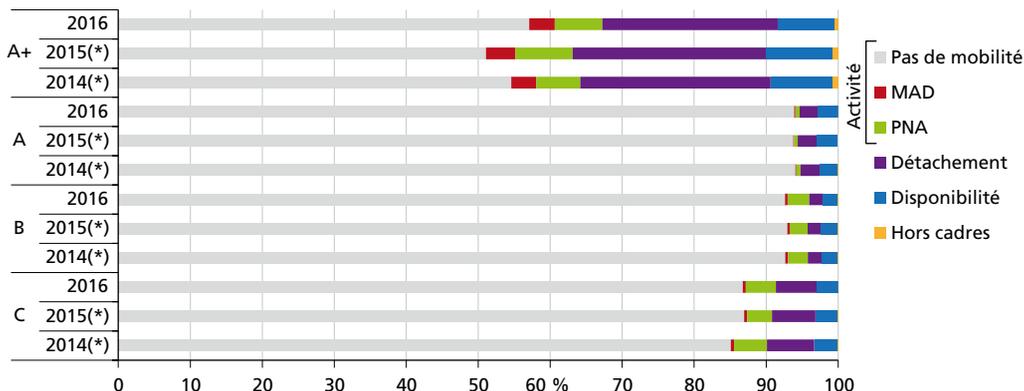
Figure 4.8-2 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire par ministère d'origine au 31 décembre 2016

	Effectif des titulaires civils en mobilité	Effectif total des titulaires civils (p)	Part des agents en mobilité (%)	Évolution en points 2016/2015	Activité hors de son administration		Activité hors de son corps		
					MAD	PNA	Détachement	Disponibilité	Hors cadres
Affaires étrangères et européennes	723	2 895	25,0	-1,5	91	145	245	241	1
Alimentation, Agriculture et Pêche	9 631	22 991	41,9	2,6	220	6 230	2 450	727	4
Culture et Communication	1 521	9 775	15,6	0,3	422	4	777	318	0
Défense	6 132	35 079	17,5	-0,3	78	3 236	1 394	1 141	283
Économie, Finances et Industrie	7 662	137 971	5,6	-0,2	813	871	3 374	2 450	154
Ministères de l'enseignement	54 376	812 487	6,7	-0,2	693	1 333	26 433	25 851	66
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	16 750	46 762	35,8	-1,2	262	10 439	4 620	1 335	94
Intérieur et Collectivités territoriales	5 169	167 897	3,1	0,1	518	180	2 125	2 334	12
Justice et Libertés	2 587	74 626	3,5	-0,3	261	5	1 211	1 110	0
Services du Premier ministre	615	8 347	7,4	-1,5	31	26	414	136	8
Ministères sociaux	3 485	18 119	19,2	-1,8	585	96	2 210	577	17
Ensemble	108 651	1 336 949	8,1	-0,2	3 974	22 565	45 253	36 220	639
Part de l'ensemble des fonctionnaires civils de l'État en position de mobilité (en %)	100,0				3,7	20,8	41,6	33,3	0,6

Sources : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information ; Siasp, INSEE traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(p) données provisoires.

Figure 4.8-3 : Répartition des fonctionnaires de l'État au regard de leur position de mobilité par catégorie hiérarchique au 31 décembre [en %]



Sources : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information ; Siasp, INSEE traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2016, 24 % des fonctionnaires civils de catégorie A+ sont en détachement contre 3 % des A, 2 % des B et 6 % des C. (*) Les statistiques sur les agents en PNA dans les ministères sociaux de 2014 et de 2015 ont été révisées par rapport aux éditions antérieures car elles incluait à tort un double compte avec d'autres situations de mobilité.

 **Figure 4.8-4 : Répartition par catégorie hiérarchique des fonctionnaires civils des ministères en poste en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine [en %]**

		2014 ^(*)	2015 ^(*)	2016
Mise à disposition	A+	23,7	28,4	26,1
	A	29,0	28,8	31,1
	B	25,0	21,8	23,7
	C	22,2	21,1	19,2
Position normale d'activité ⁽¹⁾	A+	6,9	9,2	9,9
	A	23,5	23,1	23,2
	B	30,7	31,5	34,9
	C	28,9	36,1	31,9
Détachement	A+	14,5	15,4	15,7
	A	48,0	49,1	49,5
	B	10,6	10,4	11,1
	C	26,9	25,0	23,6
Disponibilité	A+	6,3	6,4	6,4
	A	61,4	64,6	64,8
	B	15,1	14,1	13,8
	C	17,2	14,9	15,0
Hors cadres	A+	25,4	24,6	20,5
	A	29,5	29,9	30,3
	B	33,9	33,9	37,1
	C	11,2	11,5	12,1

Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : Au 31 décembre 2016, 49,5 % des fonctionnaires en détachement appartenaient à la catégorie A.

(1) À partir de 2013, les modalités de décomptes des agents en PNA ont fait l'objet d'une refonte au ministère de l'Éducation nationale.

(*) Les statistiques sur les agents en PNA dans les ministères sociaux de 2014 et de 2015 ont été révisées par rapport aux éditions antérieures car elles incluaient à tort un double compte avec d'autres situations de mobilité.

4 4.8 Positions statutaires

 **Figure 4.8-5 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire selon la destination au 31 décembre 2016**
[en %]

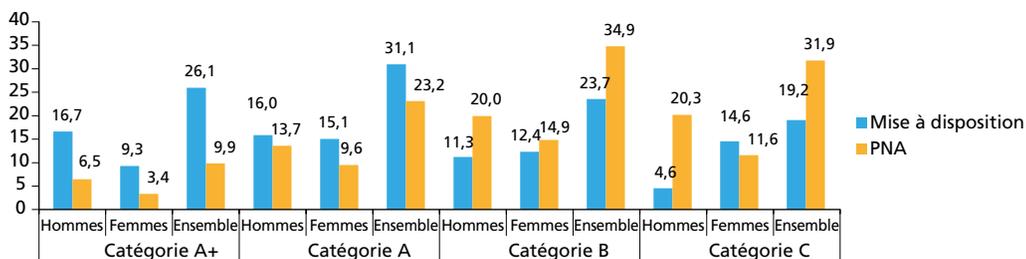
Destination		Activité hors de son administration		Affectation hors de son corps			Ensemble
		Mise à disposition	Position normale d'activité	Détachement	Disponibilité	Hors cadres	
Interne au ministère	2015			15,2			6,3
	2016			15,9			6,4
Après de la FPE, FPT et leurs établissements publics, sur emploi conduisant à pension, ou organisme de la FPH.	2015	64,0	100,0	49,0		63,7	44,7
	2016	62,9	100,0	47,0		68,2	43,2
Organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs	2015	30,8					1,1
	2016	31,3					1,2
Détachement pour exercer les fonctions de membres du gouvernement ou une fonction publique élective lorsque cette fonction comporte des obligations empêchant d'assurer normalement l'exercice de la fonction	2015			0,4			0,2
	2016			0,4			0,2
Détachement sur emploi public sans pension (sur contrat)	2015			8,3			3,4
	2016			8,5			3,6
Détachement dans le secteur privé et disponibilité pour créer une entreprise	2015			3,2	1,2		1,7
	2016			3,2	1,1		1,7
Disponibilité pour convenance personnelle	2015				52,8		17,3
	2016				51,7		17,3
Détachement à l'étranger, MAD dans une organisation intergouvernementale et hors cadres auprès d'un organisme international	2015	5,2		23,4		3,8	9,9
	2016	5,8		23,5		3,6	10,0
Disponibilité d'office (pour raison de santé)	2015				2,2		0,7
	2016				2,4		0,8
Disponibilité pour études et recherche	2015				2,9		0,9
	2016				2,8		0,9
Disponibilité de droit ⁽¹⁾	2015				40,9		13,4
	2016				42,0		14,0
Hors cadres auprès d'un groupement d'intérêt public	2015					0,4	0,0
	2016					0,2	0,0
Hors cadres auprès d'une entreprise publique	2015					31,3	0,2
	2016					28,0	0,2
Destination inconnue	2015			0,5		0,8	0,2
	2016			1,4			0,6
Total		100	100	100	100	100	100

Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, ou pour suivre son conjoint (décret n°85-986 du 16 septembre 1985, titre V art.47).

Figure 4.8-6 : Répartition des agents fonctionnaires civils des ministères mis à disposition et en PNA selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2016

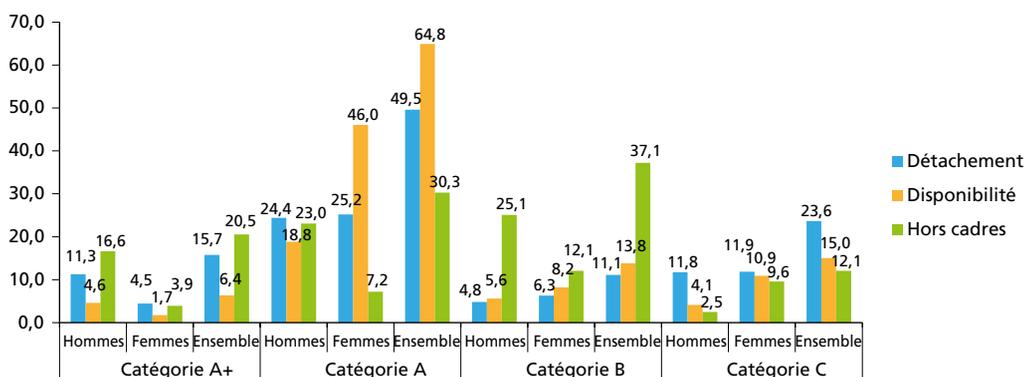
[en %]



Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Figure 4.8-7 : Répartition des agents fonctionnaires civils des ministères en position de détachement, de disponibilité et hors cadres selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2016

[en %]

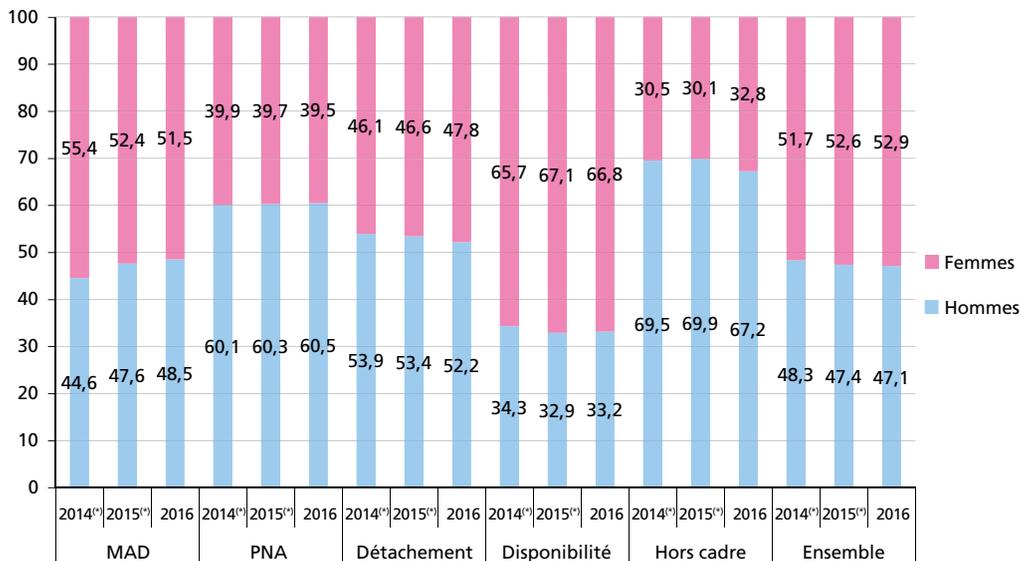


Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

4 4.8 Positions statutaires

Figure 4.8-8 : Répartition par sexe des fonctionnaires civils en position de mobilité au 31 décembre 2016

[en %]



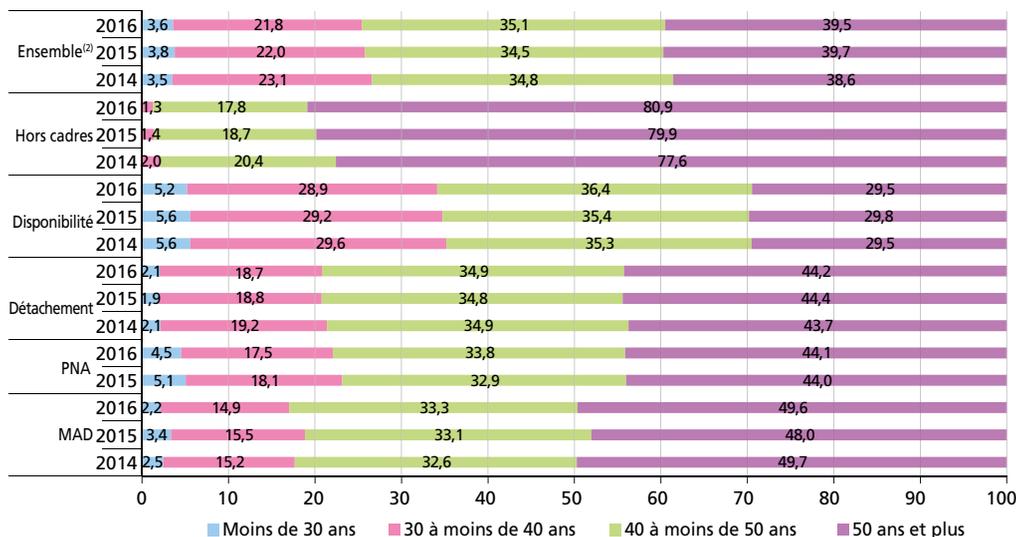
Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2016, parmi les fonctionnaires civils, les femmes représentent 47,8 % des détachements.

(*) Les statistiques sur les agents en PNA dans les ministères sociaux de 2014 et de 2015 ont été révisées par rapport aux éditions antérieures car elles incluaient à tort un double compte avec d'autres situations de mobilité.

Figure 4.8-9 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité selon l'âge au 31 décembre 2016⁽¹⁾

[en %]



Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2016, 29,5 % des fonctionnaires civils en disponibilité ont 50 ans ou plus.

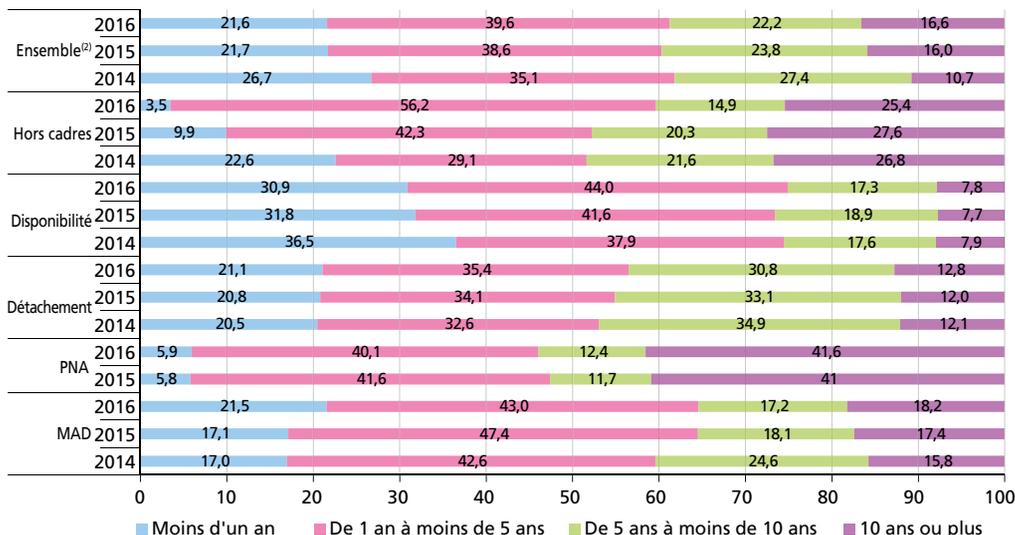
(1) En 2016, la ventilation par âges est inconnue pour 3 509 agents en PNA, soit 15,6 % du total, 12,2 % des agents en MAD, 3,4 % des agents hors cadres, 2,8 % des agents en détachement et 1,6 % des agents en disponibilité.

(2) Ensemble : hors PNA en 2014.

4 4.8 Positions statutaires

Figure 4.8-10 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité selon la durée au 31 décembre 2016⁽¹⁾

[en %]



Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2016, 12,8 % des fonctionnaires civils en détachement le sont depuis 10 ans et plus.

(1) En 2016, la ventilation par durée est inconnue pour 3 594 agents en PNA, soit 15,9 % du total, 7 % des agents en MAD, 1,7 % des agents en détachements, 0,9 % des agents en disponibilité et 0,3 % des agents hors cadres.

(2) Ensemble : hors PNA en 2014.

Figure 4.8-11 : Effectifs des agents en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine^(*) dans la fonction publique territoriale par sexe au 31 décembre 2011 et 2013⁽¹⁾

	2011		2013	
	Total	% femmes	Total	% femmes
En disponibilité⁽²⁾	39 059	67,4	43 172	68,1
- Hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels (article 72)	35 457	67,8	39 135	68,6
- dont disponibilité de droit	10 456	78,5	9 449	83,2
- En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	3 601	62,7	4 037	63,9
En position hors cadres (article 70)⁽³⁾	115	46,3	153	53,6
En congé spécial (article 99)⁽³⁾	338	47,9	277	59,2
Autres positions particulières⁽³⁾	2 845	66,6		-
Détachés dans une autre structure (article 64)⁽³⁾	11 272	62,6	11 125	60
. Fonction publique de l'État	3 762	66,2	3 859	61,7
. Fonction publique hospitalière	1 312	84,4	1 134	86,5
. Autre collectivité	3 257	63,2	3 560	60,7
. Fonction publique d'un État de l'Union européenne	25	54,9	-	-
. Autres structures	2 918	47,4	2 572	44,9
Mis à disposition dans une autre structure (article 61)⁽²⁾	13 214	63,6	14 000	61,6
dont mis à disposition dans une organisation syndicale	634	52,7	448	51,1
Total	66 843	65,7	68 727	65,8

Source : DGCL-CNFPT, Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales.

(*) Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont présentées ici que les mobilités statutaires « sortantes ».

Note : Ces données ne sont que des estimations provenant de l'exploitation des « bilans sociaux » et ne peuvent pas être considérées comme exactes à l'unité près.

(1) Enquête biennale, les prochains résultats concerneront l'année 2015. Chiffres 2013 actualisés par la DGCL.

(2) Fonctionnaires et contractuels.

(3) Fonctionnaires uniquement.

